



Investir dans la gestion responsable des terres

RAPPORT DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
À LA ONZIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES
À LA CONVENTION DES NATIONS UNIES
SUR LA LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION

Juillet 2013

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	4
RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	5
INTRODUCTION.....	13
SITUATION DU PORTEFEUILLE DU FEM DANS LE DOMAINE D’INTERVENTION « DÉGRADATION DES TERRES »... 15	
Tendances de la programmation	16
<i>Objectifs du domaine d’intervention</i>	16
<i>Programmation recoupant plusieurs domaines d’intervention</i>	18
<i>Tendances géographiques</i>	18
<i>Programmation régionale et mondiale</i>	28
LA GESTION DURABLE DES TERRES, COMPOSANTE TRANSVERSALE ET SYNERGIQUE D’AUTRES GUICHETS DE FINANCEMENT DU FEM	31
Possibilités de financement de la GDT par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial en vue de l’adaptation au changement climatique	31
Synergies entre la GDT et les activités financées par le Fonds pour l'adaptation.....	34
ÉTAT D’AVANCEMENT DES RÉFORMES ENTREPRISES PENDANT FEM-5	35
Programmation des ressources allouées au domaine d’intervention « dégradation des terres »	35
Degré d’utilisation des ressources allouées en application du Système transparent d’allocation des ressources (STAR).....	37
Activités habilitantes	40

<i>Accès direct</i>	41
<i>Agence du FEM</i>	42
<i>Projet cadre</i>	42
Mécanisme d'incitation GDF/REDD+.....	43
Programme de renforcement des capacités	44
SUIVI ET ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION	
« DÉGRADATION DES TERRES »	45
Rapport de suivi annuel pour l'exercice 11	45
Rapport de suivi annuel pour l'exercice 12.....	47
Mission de suivi et d'étude.....	49
CONCLUSION	55

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BAfD	Banque africaine de développement
BAfD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BID	Banque interaméricaine de développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDB	Convention sur la diversité biologique
CNULD	Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
CRIC	Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIP	Fiche d'identité de projet
FNUF	Forum des Nations Unies sur les forêts
Fonds pour les PMA	Fonds pour les pays les moins avancés
Fonds spécial	Fonds spécial pour les changements climatiques
GDF	Gestion durable des forêts
GDT	Gestion durable des terres
PMA	Pays les moins avancés
PAN	Programme d'action national
PANA	Programme d'action national pour l'adaptation
PCPN	Processus de constitution des portefeuilles nationaux
PEID	Petits États insulaires en développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PPG	Financement pour la préparation de projets
PRAIS	Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention
REDD	Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts
STAR	Système transparent d'allocation des ressources

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le présent rapport a été établi par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) pour la onzième session de la Conférence des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD/COP-11) qui se tiendra du 16 au 27 septembre 2013 à Windhoek (République de Namibie). Il s'agit du quatrième rapport que le FEM présente à la Conférence des parties en application des dispositions du Protocole d'accord conclu entre l'institution et les instances de la CNULD. C'est le second rapport présenté par l'institution depuis la modification apportée à l'Instrument du FEM en vue d'inclure la CNULD parmi les conventions pour lesquelles le Fonds fait office de mécanisme financier.

Ce rapport est établi suivant le format proposé dans le Protocole d'accord. Il fournit des informations sur les activités de gestion durable des terres menées par le FEM dans le cadre de son domaine d'intervention « dégradation des terres », précisément pour lutter contre la désertification et le déboisement, pour la période comprise entre juillet 2011 et juin 2013. Conformément aux dispositions du Protocole d'accord, les activités menées dans les autres domaines d'intervention du FEM et les guichets de financement ayant trait à la gestion durable des terres (GDT) sont également présentés. La période faisant l'objet du présent rapport coïncide avec la deuxième et troisième année complète du cinquième cycle de refinancement de l'institution (FEM-5).

Ce rapport vient également compléter les informations fournies par le biais du Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention (PRAIS), lesquelles sont intégrées à la synthèse globale présentée au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa 11^e session (CRIC-11). Les données soumises par l'intermédiaire du système PRAIS étaient basées sur le rapport du FEM à la dixième session de la Conférence des parties, qui couvre la période 2009-2011. Les éléments figurant dans le présent rapport à la onzième session de la Conférence ne se retrouvent donc pas dans les données du système PRAIS.

Principales caractéristiques du portefeuille « dégradation des terres » (juillet 2011-juin 2013)

Ensemble des projets et financements programmés par le FEM

- a. Au total, 108 projets ont été approuvés et financés à l'aide de ressources allouées dans le domaine d'intervention « dégradation des terres ». Ils ont été financés à hauteur de 655,7 millions de dollars par le FEM et ont mobilisé 2,47 milliards de dollars de

cofinancement. Sur les financements alloués par le FEM, 199,2 millions de dollars provenaient de ressources affectées au domaine d'intervention et utilisées par les pays pour des projets monosectoriels (dégradation des terres) ou plurisectoriels.

- b. Le portefeuille se compose de 76 projets de grande envergure, 5 projets de moyenne envergure et 27 projets d'activités habilitantes. Quarante et un (41) projets sont monosectoriels (61,3 millions de dollars, soit 31 % des ressources du domaine d'intervention) et 60 sont plurisectoriels (577,5 millions de dollars sur fonds propres du FEM, dont 137,8 millions de dollars, ou 69 %, provenant des ressources du domaine d'intervention).
- c. Aux 138,7 millions de dollars provenant des ressources du domaine d'intervention et investis dans des projets plurisectoriels sont venus s'ajouter 438,8 millions de dollars venant d'autres domaines d'intervention, à savoir la diversité biologique (222,5 millions de dollars), les changements climatiques (139,01 millions de dollars), les eaux internationales (22,04 millions de dollars) et le programme d'incitation GDT/REDD+ (55,2 millions de dollars).

Objectifs de la stratégie dans le domaine d'intervention

- d. Pendant la période considérée, 183,7 millions de dollars, soit 89,1 % des ressources allouées au domaine d'intervention, ont été programmés pour répondre aux quatre objectifs de la stratégie pour la dégradation des terres, le reste servant à couvrir le coût de la gestion des projets et les financements pour la préparation des projets.
- e. L'objectif 3 (LD-3), qui porte sur la gestion durable des terres par des approches paysagères intégrées, a absorbé le plus de ressources : plus de 100 millions de dollars programmés dans le cadre de 65 projets.
- f. L'objectif 1 (LD-1), qui porte sur la gestion durable des terres dans l'agriculture et l'élevage extensif, a également absorbé un important volume de ressources : 67 millions de dollars alloués à 36 projets.
- g. Peu de ressources ont été programmées au titre de l'objectif 2 (LD-2), ce qui tient probablement au fait que la gestion des paysages forestiers des zones arides – un patrimoine au demeurant crucial pour les moyens de subsistance et la résilience des écosystèmes – est peut-être mieux prise en compte dans le cadre des synergies avec l'agriculture et l'élevage (LD-1) ou avec la gestion intégrée à l'échelle paysagère (LD-3).
- h. L'objectif 4 (LD-4) sur la gestion évolutive vise à permettre le développement des connaissances dans le domaine d'intervention par des activités habilitantes et des activités plurisectorielles, et ne nécessite donc pas d'investissements importants à partir des ressources allouées au domaine d'intervention.

Répartition géographique

- i. Soixante-cinq (65) pays des régions Afrique, Asie, Europe centrale et orientale (CEE), et Amérique latine et Caraïbes (LAC) ont utilisé 126,7 millions de dollars, soit 63 % des ressources allouées au domaine d'intervention, dans le cadre de 87 projets nationaux. L'Afrique (39,4 millions de dollars) et l'Asie (39,8 millions de dollars) sont les régions dans lesquelles la programmation des ressources a été la plus élevée, suivi des régions LAC (28,3 millions de dollars) et CEE (19,1 millions de dollars).
- j. Le solde des ressources allouées au domaine d'intervention (72,5 millions de dollars) a été programmé à l'appui de 8 projets mondiaux et 6 projets régionaux qui visent à investir dans des actions coordonnées entre de multiples pays, et à s'attaquer à des questions bien déterminées dans le secteur de la gestion durable des terres. Trois (3) projets mondiaux visaient à accompagner 50 pays qui, au total, ont consacré 19,2 millions de dollars au Programme de microfinancements en utilisant leurs allocations dans le domaine d'intervention « dégradation des terres ».

Exploitation des synergies au moyen d'autres guichets de financement du FEM

- a. Les pays touchés, parties à la CNULD, peuvent pleinement tirer parti des synergies avec l'adaptation au changement climatique et promouvoir une GDT résistante à la modification du climat en faisant appel aux ressources des trois fonds pour l'adaptation administrés par le FEM : le *Fonds pour les PMA* et le *Fonds spécial*, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et le *Fonds pour l'adaptation*, en application du Protocole de Kyoto à la CCNUCC.
- b. Pendant la période considérée, 31 projets ayant des liens avec les systèmes de production ont été financés par le *Fonds pour les PMA*. Ces projets ont fait intervenir 22 pays, dont 16 en Afrique, 5 en Asie et 1 dans la région LAC. Ils ont été financés à hauteur de 181,2 millions de dollars par le FEM et ont mobilisé 734,4 millions de dollars de cofinancement. Deux (2) de ces projets ont été financés à la fois par le Fonds spécial et la Caisse du FEM pour tirer pleinement parti des synergies possibles.
- c. Douze (12) projets directement liés à la gestion des ressources naturelles ont été financés par le *Fonds spécial* à hauteur de 56,8 millions de dollars et ont mobilisé 570,7 millions de dollars de cofinancement. Neuf (9) de ces projets étaient des projets nationaux en Afrique, en Asie, et dans les régions LAC et CEE, les trois (3) autres étant à caractère régional et à plusieurs sources de financement internes.

- d. Dix-huit (18) projets ayant des liens directs avec la gestion durable des terres ont été financés à hauteur de 123,7 millions de dollars par le *Fonds pour l'adaptation*. Ils se déroulaient dans 17 pays, dont six (6) en Afrique, cinq (5) en Asie, cinq (5) dans la région LAC et un (1) dans la région CEE.

État d'avancement des réformes entreprises pendant FEM-5

Programmation des ressources allouées au domaine d'intervention « dégradation des terres »

- a. Sur les 385 millions de dollars alloués au domaine d'intervention pour FEM-5, 260,1 millions de dollars (67,5 %) ont été programmés à ce jour.

Utilisation des allocations nationales dans le cadre du STAR

- b. Sur les 324 millions de dollars alloués aux pays dans le cadre du Système transparent d'allocation des ressources (STAR), 245,8 millions de dollars (76 %) ont été utilisés à ce jour.
- c. Seuls 5 des 143 pays attributaires d'une allocation pour le domaine d'intervention (République du Congo, Dominique, République populaire démocratique de Corée, Jamahiriya arabe libyenne et Turkménistan) n'ont pas soumis de demande de financement de projets à ce titre.
- d. Pour les 63 pays dits « à allocation flexible » (attributaires d'une allocation ne dépassant pas 7 millions de dollars au total, tous domaines d'intervention confondus), 60 ont utilisé leur allocation en tout ou en partie pour un projet monosectoriel ou plurisectoriel.
- e. Dans toutes les régions, l'utilisation des ressources allouées au domaine d'intervention a dépassé 70 %, la région CEE arrivant en tête (80 %), suivie de l'Afrique et l'Asie (76 %).

Financement d'activités habilitantes

- f. Cent un (101) des 144 pays admissibles ont sollicité des ressources du FEM à l'appui d'activités habilitantes en se prévalant de l'un des trois modes de financement possibles : *accès direct* (11), *Agence du FEM* (18) et *projet cadre* (72). Pour l'*accès direct*, seuls 7 pays (Albanie, Arménie, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Jordanie et République kirghize) ont déjà réuni toutes les conditions requises pour le décaissement des fonds. Sur les 43 pays qui n'ont pas encore soumis de demande, 7 se trouvent en Afrique, 17 en Asie, 4 dans la région CEE, et 15 dans la région LAC.

- g. Le montant total des ressources demandées par les pays, tous modes de financement confondus, est de 8,49 millions de dollars, dont environ 70 % pour la mise en conformité des programmes d'action nationaux avec la stratégie décennale et le plan de mise en œuvre de la CNULD, et 30 % pour le processus de notification et d'examen.

Mécanismes d'incitation GDT/REDD+

- h. Pendant la période considérée, sur les 60 projets plurisectoriels du portefeuille, 36 ont bénéficié de financements au titre du programme d'incitation GDT/REDD+, soit 55,3 millions de dollars.

Renforcement des capacités

- i. Pendant la période considérée, 25 projets de renforcement des capacités ont été financés à hauteur de 22,7 millions de dollars par le FEM, mobilisant aussi 42,4 millions de dollars de cofinancement. Ce portefeuille se compose de 22 projets nationaux et de 2 projets régionaux pour les pays insulaires océaniques.

Suivi-évaluation du portefeuille

- a. Le suivi et l'évaluation du portefeuille à partir des projets en cours d'exécution sont des activités importantes du module « dégradation des terres ». Les éléments fournis par ce module à l'appui de deux rapports de suivi annuels (exercices 11 et 12) et les produits d'une mission de suivi et d'étude en Chine ont permis de faire ressortir les points clés de cette activité pour la période couverte par le présent rapport.

Rapport de suivi annuel pour l'exercice 11

- b. Ce rapport de suivi repose sur 11 projets ayant fait l'objet d'un rapport à mi-parcours et sur 12 projets accompagnés d'un rapport d'évaluation finale. Les données ainsi rapportées montrent que les activités menées dans le cadre des projets ont permis d'obtenir les résultats suivants :
- i. 565 828 hectares ont été placés sous une forme quelconque de gestion durable des terres, à savoir : agriculture et élevage (99 869 ha), restauration/régénération des forêts (16 670 ha), et zones d'activité productive sous un régime de gestion intégrée de l'écosystème (106 600 ha).
 - ii. Les 342 689 hectares restants se composent de terres dont le mode de gestion s'est amélioré grâce à une gestion intégrée de l'écosystème, une approche qui favorise l'application de toute une gamme de méthodes axées sur les moyens de subsistance et les priorités des exploitants locaux.

- iii. 607 acteurs différents contribuant à des actions à l'appui de la GDT sont intervenus au niveau national (État et collectivités locales, organisations de la société civile, entités du secteur privé, et universités/instituts de recherche) et à l'échelon local (groupements de proximité, enseignants, petits producteurs, associations de microbassin hydrographique).
- iv. 317 ménages d'agriculteurs et 806 585 autres personnes ont directement bénéficié des projets exécutés grâce aux activités suivantes : participation à des projets témoins, renforcement des capacités dans les écoles pratiques d'agriculture et cours de formation à la GDT, activités de sensibilisation et recherche évolutive sur la GDT.

Rapport de suivi annuel pour l'exercice 12

- c. Ce rapport de suivi repose sur 12 projets faisant l'objet d'un rapport à mi-parcours et sur 10 projets accompagnés d'un rapport d'évaluation finale ; 16 de ces rapports (8 à mi-parcours et 8 d'évaluation finale) étaient relatifs à des projets monosectoriels (dégradation des terres). Contrairement au portefeuille de l'exercice 11, aucun des rapports d'évaluation finale présentés au titre de l'exercice 12 ne correspondait à des projets de lutte contre la dégradation des terres par la gestion intégrée de l'écosystème. Cela montre peut-être que la plupart des projets de ce type sont achevés ou sur le point de l'être. Les données figurant dans les rapports à mi-parcours et les rapports d'évaluation finale montrent que les activités menées dans le cadre des projets ont permis d'obtenir les résultats suivants :
 - i. Plus de 3 millions d'hectares ont été placés sous une forme quelconque de gestion durable des terres, dont 1,08 million d'hectares expressément visés par des méthodes de GDT pour accroître le couvert végétal, réduire l'érosion des terres et améliorer l'irrigation des paysages agricoles, et améliorer les zones et systèmes de pâturage.
 - ii. Les projets ont également eu d'autres impacts tels que la restauration de 190 hectares de dunes, la restauration de 30 400 hectares de forêt, la gestion communautaire de 161 478 hectares de forêt et l'application de plans d'aménagement du territoire sur 78 500 hectares de forêts.
 - iii. Au total, 241 acteurs différents ont contribué à la GDT au niveau national et local.
 - iv. Au total, 158 500 personnes ont directement bénéficié des activités menées dans le cadre des projets.

Mission de suivi et d'étude

- d. En février 2012, le FEM a organisé une mission d'étude en République populaire de Chine pour observer et mieux comprendre les méthodes de gestion intégrée des écosystèmes pour lutter contre la dégradation des terres. La mission portait sur l'ensemble du partenariat entre le FEM et la Chine, mais à partir des enseignements tirés de deux des huit sous-projets administrés par la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale. Les principaux enseignements en rapport avec les objectifs de développement des connaissances dans le domaine d'intervention « dégradation des terres » pendant FEM-5 sont regroupés par thème ci-après :
- i. *Indicateurs des effets positifs convenus sur l'environnement mondial à différentes échelles (site/exploitation, paysage/bassin hydrographique, nationale, régionale)* – Bien que les superficies placées sous un régime de GDT soient connues, il n'existe pas d'indicateurs précis de la contribution des interventions aux effets positifs convenus sur l'environnement mondial à différentes échelles. La mission a permis de constater que le choix et l'application d'indicateurs de suivi de ces effets au niveau du portefeuille continuent à poser des problèmes.
 - ii. *Outils de suivi-évaluation des effets positifs convenus sur l'environnement mondial* – Les outils utilisés pour mesurer les effets positifs sur l'environnement mondial ne sont pas homogènes et ne s'appliquent généralement qu'au niveau de l'exploitation agricole faisant l'objet du projet témoin. Pour surmonter ces difficultés, certains projets ont recours à l'imagerie satellitaire ou aux systèmes d'information géographique (SIG) à grande échelle, parallèlement à des contrôles ponctuels et à des vérifications sur le terrain.
 - iii. *Liens entre les effets positifs convenus sur l'environnement mondial et les impacts des projets à différentes échelles* – Les indicateurs des effets économiques et sociaux et le nombre de bénéficiaires ciblés – aspects également importants pour le mandat du FEM dans ce domaine d'intervention – établissent clairement les liens entre les actions à l'appui de la GDT et les impacts au niveau des projets. Ces liens sont particulièrement nets au niveau local, où la GDT a des impacts qui contribuent directement aux moyens de subsistance des agriculteurs et aux effets économiques connexes, particulièrement dans la petite agriculture.
 - iv. *Principaux compromis liés aux services écosystémiques résultant des projets de GDT dans différents systèmes de production* – L'occupation des terres étant dynamique par nature, il est indispensable de trouver un juste équilibre entre les services écosystémiques à maintenir pour assurer durablement le succès des actions à l'appui de la GDT dans les systèmes de production. Des compromis entre les terres, l'eau et la biomasse sont toutefois indispensables et doivent donc être pris en compte à grande échelle dans la façon d'aborder globalement la GDT. Bien que déjà démontrés sur un site pilote, l'échelle et le degré de transformation des pâturages traditionnels pourraient, une fois quantifiés, beaucoup influencer sur les effets positifs pour le développement et l'environnement mondial.

- v. *Exploitation des synergies à de multiples échelles entre la recherche des effets positifs convenus sur l'environnement mondial et l'exécution des projets de GDT* – Dans le partenariat Chine-FEM, le développement institutionnel au niveau provincial, le renforcement des capacités des populations locales et l'aide à l'innovation dans les zones d'activité productive permettent de promouvoir les synergies. La gestion intégrée des écosystèmes est un bon moyen d'exploiter des synergies qui non seulement font naître une plateforme permettant d'avoir des effets positifs multiples, mais aussi débouchent sur des avantages annexes pour l'environnement mondial et le développement humain à l'échelon local.
- vi. *Rôle moteur du FEM dans les projets de GDT pour amener à transposer les activités menées à plus grande échelle* – Le rôle moteur du FEM se manifeste sous trois grandes formes : rentrées de fonds et investissements potentiels pour la GDT, notamment par l'affectation de ressources à la gestion intégrée des écosystèmes dans les plans quinquennaux de développement au niveau provincial comme facteur de mobilisation de fonds publics à l'appui de la GDT ; ii) innovations et actions possibles pour lever les obstacles à la GDT, notamment par des réformes des institutions et des politiques publiques, afin de prendre systématiquement en compte la gestion intégrée des écosystèmes dans la planification du développement ; et iii) mobilisation de différents acteurs tels que les groupements de proximité, la société civile, le secteur privé et les administrations publiques pour promouvoir la GDT à différentes échelles.

Conclusion

La période de 2012-2013 a été témoin de réalisations et d'avancées majeures pour ce qui est du rôle du FEM comme mécanisme financier de la CNULD, en général, et des activités de l'institution dans le domaine d'intervention « dégradation des terres », en particulier. Le portefeuille se composant aujourd'hui d'un assez grand nombre de projets couvrant toute une gamme de secteurs géographiques, de zones agroécologiques et de questions thématiques, la gestion durable des terres a maintenant de fortes chances d'avoir des effets transformateurs dans toutes les régions touchées. Le FEM et les instances de la CNULD peuvent saisir cette occasion de resserrer leur collaboration, d'agir et d'innover pour suivre plus efficacement les effets positifs sur l'environnement mondial, avoir des impacts à grande échelle et répondre aux demandes d'investissements ciblés pour transposer en grandeur nature les résultats obtenus sur le site des projets témoins.

INTRODUCTION

1. Le domaine d'intervention « dégradation des terres » est le guichet de financement du FEM pour les projets et programmes de lutte contre la dégradation des terres, qui appuie directement la mise en œuvre de la CNULD. Les activités dans ce domaine d'intervention exploitent les synergies avec la CCNUCC, la CDB et les instruments internationaux applicables qui portent sur l'utilisation durable des ressources en eau. Elles soutiennent également de manière indirecte l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts du FNUF.

2. L'objectif de la stratégie dans ce domaine d'intervention est de contribuer à stopper et à inverser la tendance actuelle à la dégradation des terres, due notamment à la désertification et au déboisement. Elle y parvient en investissant dans des projets qui favorisent et appuient les bonnes pratiques favorisant une gestion durable des terres (GDT), et susceptibles d'avoir des effets positifs sur l'environnement mondial tout en soutenant le développement économique et social au niveau local et national. En outre, la stratégie du domaine d'intervention favorise et appuie l'application de politiques, de lois et de règlements efficaces, le renforcement des capacités institutionnelles, l'échange des connaissances et les mécanismes de suivi pour la promotion de la GDT.

3. Le portefeuille de projets et de programmes mis en œuvre au titre de la stratégie du domaine d'intervention se fonde sur le mécanisme de gestion axée sur les résultats, qui comporte quatre objectifs ciblant des résultats et des produits (voir l'Annexe 1). La stratégie de FEM-5 tire parti de la précédente phase de reconstitution (FEM-4), tout en mettant l'accent sur l'approche paysagère en tant que moyen de promouvoir des synergies par le biais de la GDT. Tous les projets et programmes visent à contribuer aux effets positifs convenus sur l'environnement mondial et aux avantages sociaux et économiques attendus comme suit :

a) Effets positifs convenus sur l'environnement mondial :

- Amélioration de la fourniture des biens et services assurés par les agroécosystèmes et les écosystèmes forestiers.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre résultant de l'agriculture, du déboisement et de la dégradation des forêts, et de la fixation accrue du carbone.
- Réduction de la vulnérabilité des agroécosystèmes et des écosystèmes forestiers face au changement climatique et à d'autres effets des activités anthropiques.

b) Avantages économiques et sociaux attendus au niveau national :

- Viabilité à long terme des modes de subsistance des populations tributaires de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles (terres, eau et biodiversité).
- Réduction de la vulnérabilité aux effets du changement climatique des populations tributaires de l'utilisation et de la gestion des ressources naturelles dans l'agriculture et les écosystèmes forestiers.

4. Ce rapport présente la situation du portefeuille de projets et de programmes pour le domaine d'intervention « dégradation des terres », portant sur la période de juillet 2011 à juin 2013. Le dernier rapport de la COP pour la période de juillet 2009 à juin 2011 coïncidait avec la dernière année de FEM-4 et la première année complète de FEM-5. Aussi mettait-il en évidence les principales réalisations à la fin de FEM-4 et présentait les étapes décisives pour FEM-5, notamment les relations du FEM et de la CNULD en général et plus précisément concernant la stratégie du domaine d'intervention « dégradation des terres ».

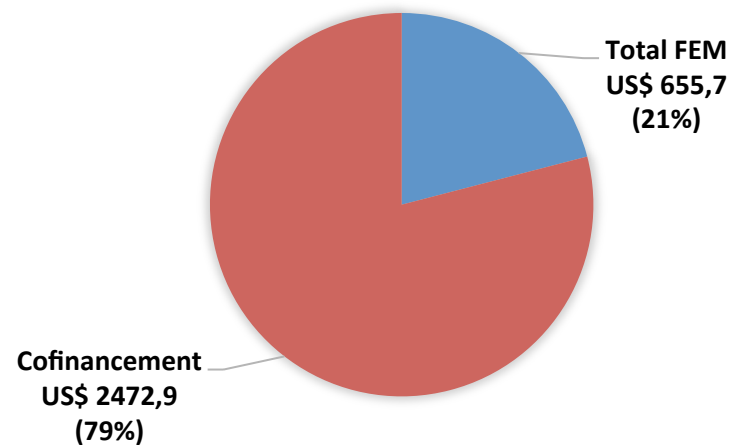
5. Le présent rapport porte sur la deuxième et la troisième année entière de FEM-5 (EX12 et EX13), mettant l'accent sur la programmation des ressources de FEM-5 autour du domaine d'intervention « dégradation des terres » et d'autres guichets de financement qui appuient la gestion durable des terres (GDT). Il présente également les activités liées au financement de la GDT par d'autres guichets du FEM, notamment les projets recoupant plusieurs domaines d'intervention, « diversité biologique », « changements climatiques » et « eaux internationales » ; les financements de base pour le Programme de microfinancements ; le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques ; et le Fonds pour l'adaptation. Des données détaillées sur les tendances de la programmation sont présentées pour les objectifs des domaines d'intervention, les projets recoupant plusieurs domaines d'intervention et les régions géographiques.

6. Outre la synthèse détaillée des tendances de la programmation, le rapport fait le point sur la mise en œuvre des réformes de FEM-5, notamment l'utilisation du Système transparent d'allocation des ressources (STAR) et le financement des activités habilitantes au titre de la CNULD. Il fait également une synthèse par domaine d'intervention du Rapport de suivi annuel du FEM pour les EX12 et EX13, notamment les réalisations et les enseignements émergeant de l'exécution des projets du FEM par les pays pouvant bénéficier de son aide et ses partenaires du monde entier.

SITUATION DU PORTEFEUILLE DU FEM DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION « DÉGRADATION DES TERRES »

7. L'ensemble du portefeuille du domaine d'intervention « dégradation des terres » se caractérise par des projets utilisant les ressources du FEM uniquement au titre de ce domaine d'intervention (c'est-à-dire les projets indépendants) ou en combinaison avec des ressources d'autres domaines d'intervention (c'est-à-dire les projets multisectoriels). Au cours de la période considérée, 101 projets au total ont été approuvés aux fins de financement sur les ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres ». Les financements du FEM en faveur de ces projets se sont chiffrés au total à 655,7 millions de dollars, auxquels s'ajoute un montant de 2,47 milliards de dollars à titre de cofinancement, ce qui représente un ratio de 1:4.12 (Fig 1). Sur le total des ressources du FEM, un montant de 200,3 millions de dollars était constitué des ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » utilisées au titre soit de projets indépendants du domaine d'intervention soit de projets multisectoriels portant sur la Diversité biologique, les Changements climatiques, les Eaux internationales, le Programme d'incitation à la gestion durable des forêts (GDF/REDD+) et le Programme de microfinancements. Le portefeuille comporte 41 projets indépendants utilisant 61,3 millions de dollars (31 %) et 60 projets multisectoriels utilisant 577,5 millions de dollars des financements du FEM, y compris 137,8 millions de dollars (69 %) des ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » prévus pendant la période. Le montant d'un projet indépendant du domaine d'intervention « dégradation des terres » est de 1,5 million de dollars en moyenne, contre 9,6 millions de dollars pour un projet multisectoriel. Mais il y a lieu de relever que chaque dollar des ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » prévu pour les projets multisectoriel a permis de mobiliser 3,1 dollars d'autres domaines d'intervention du FEM.

Fig 1. Montant total de l'aide du FEM et cofinancement (en millions) pour les projets utilisant les ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » (2012-2013)



Tendances de la programmation

8. Le portefeuille du domaine d'intervention « dégradation des terres » pour la période considérée comprend 76 projets de grande envergure, cinq (5) projets de moyenne envergure et 27 projets d'activités habilitantes. Si tous les cinq (5) projets de moyenne envergure sont des projets indépendants utilisant 4,9 millions de dollars des ressources du domaine d'intervention, seuls 14 des projets de grande envergure étaient des projets indépendants utilisant 50,8 millions de dollars (25,5 %) sur le montant total des ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » inscrit au programme pour la période considérée. Les projets d'activités habilitantes ont représenté 8,49 millions de dollars sur les ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres ». Ces tendances sont examinées plus aux chapitres qui suivent, y compris la programmation des interventions du domaine d'intervention « dégradation des terres » par objectif, région, et en relation avec d'autres domaines d'intervention du FEM et le mécanisme d'incitation de GDF/REDD+.

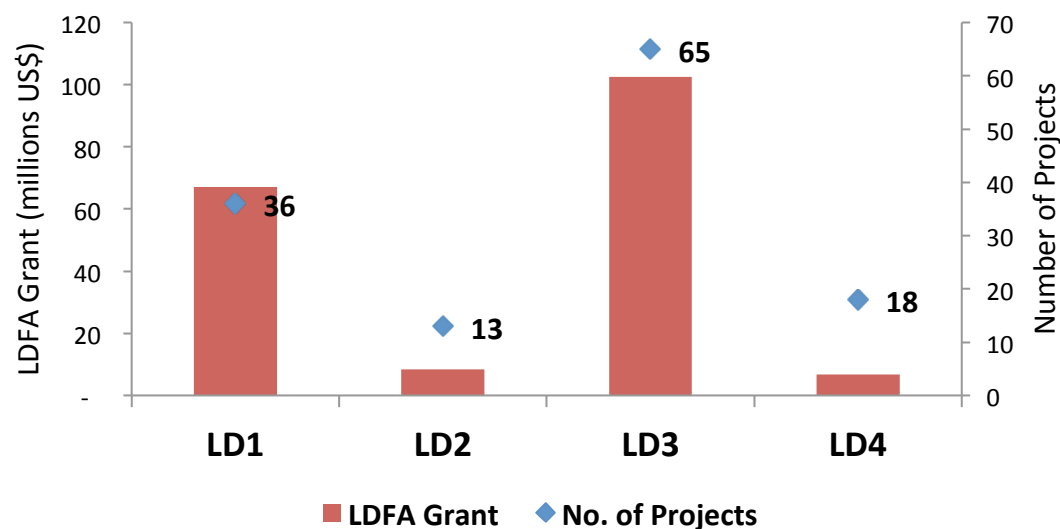
Objectifs du domaine d'intervention

9. La stratégie du domaine d'intervention « dégradation des terres » au titre de FEM -5 comprend quatre objectifs, qui orientent la programmation des ressources du domaine d'intervention conformément au mandat de celui-ci (voir l'Annexe 1). Un montant total de 183,7 millions de dollars (89,1 %) des ressources du domaine d'intervention utilisé pendant la période considérée a été consacré à

ces quatre objectifs, le solde étant affecté au financement des charges de gestion de projets et aux dons pour la préparation de projets. La Figure indique le montant de ressources consacrées à chaque objectif et le nombre de projets concernés.

10. Le troisième objectif (LD3), qui vise essentiellement à réaliser la gestion durable des terres par le biais des approches paysagères intégrées, a représenté la plus forte allocation de ressources avec plus de 100 millions de dollars programmés au titre de 65 projets. Le premier objectif (LD1), qui cible la gestion durable des terres dans les paysages agricoles et pastoraux, a aussi affiché une solide programmation avec 67 millions de dollars de ressources du domaine d'intervention consacrés à 36 projets. La faible programmation dans le cas du deuxième objectif (LD2) est probablement imputable au fait que les paysages forestiers arides tout en revêtant une importance cruciale pour les moyens de subsistance et la résilience des écosystèmes, sont gérés de manière plus directement liée à la production végétale et animale (LD1) de la gestion intégrée de paysages (LD3). Le quatrième objectif (LD4), relatif à la gestion évolutive, a également affiché une programmation relativement faible parce qu'il visait les activités habilitantes et les activités intersectorielles pour améliorer le transfert des connaissances dans le domaine d'intervention.

Fig 2. Tendances de la programmation des financements du domaine d'intervention « dégradation des terres » par objectif de FEM-5



LDFFA Grant (USD Million)	Financement du domaine d'intervention
---------------------------	---------------------------------------

	« dégradation des terres » (millions de dollars)
L DFA Grant	Financement du domaine d'intervention « dégradation des terres »
No. of Projects	Nb de projets
Number of Projects	Nombre de projets

Programmation recoupant plusieurs domaines d'intervention

11. Comme indiqué plus haut, le portefeuille du domaine d'intervention « dégradation des terres » comprend 60 projets et programmes multisectoriels approuvés au cours de la période considérée. Un montant total de 138,7 millions de dollars des ressources du domaine d'intervention investi dans le cadre de projets multisectoriels a permis de mobiliser 438,8 millions de dollars d'autres domaines d'intervention, notamment « diversité biologique » (222,5 millions de dollars), « changements climatiques » (139,01 millions de dollars), « eaux internationales » (22,04 millions de dollars) et programme d'incitation de GDF/REDD+ (55,2 millions de dollars). Les liens avec d'autres domaines d'intervention reposent avant tout sur la possibilité de réaliser des synergies grâce à la gestion intégrée des paysages. Cela est en phase avec la forte programmation des ressources du domaine d'intervention au titre du troisième objectif, qui sert de cadre aux liaisons intersectorielles en vue de renforcer les effets positifs multiples pour l'environnement mondial, notamment la connectivité accrue entre les différentes composantes des zones d'activité économique (diversité biologique), la fixation du carbone et la réduction d'émissions d'origine terrestre de gaz à effet de serre (atténuation du changement climatique) et la réduction de la sédimentation et de la dégradation des masses d'eau douce et des zones côtières (eaux internationales).

Tendances géographiques

12. Le portefeuille du domaine d'intervention « dégradation des terres » est représenté par 65 pays répartis d'une manière relativement uniforme entre toutes les régions touchées de la CNULD – *Afrique, Asie, Europe centrale et de l'Est (CEE) et Amérique latine et Caraïbes (LAC)* (Tableau 1). Rien que pour ces quatre régions, une aide du FEM d'un montant total de 353,3 millions de dollars, y compris 126,7 millions de dollars (63 %) des ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » a été programmée par les différents pays au titre de 87 projets au cours de la période considérée. Cette tendance dénote une augmentation considérable du recours par les Parties aux ressources du FEM pour lutter contre la dégradation des terres imputable à la désertification et au déboisement. Le solde de 301,3 millions de dollars (y compris 72,5 millions de dollars des ressources du domaine

d'intervention « dégradation des terres ») a été programmé autour de huit (8) projets mondiaux et de six (6) projets régionaux visant à investir dans des initiatives coordonnées menées par de multiples pays ou à faire face à des problèmes thématiques précis liés à la gestion durable des terres. Cette section présente plus en détail les tendances de la programmation dans des régions géographiques précises et à différentes échelles.

Tableau 1 : Nombre de projets et ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » (millions de dollars) par région géographique et échelle (*Note : les nombres de projets dans ce tableau comprennent les projets de moyenne envergure, les projets de grande envergure, les programmes et les activités habilitantes*)

Région	Nb de projets	Don du domaine d'intervention	Total don du FEM
Afrique	24	39 458 742	85 233 915
Asie	28	40 355 976	114 479 690
CEE	20	19 538 417	41 039 656
LAC	22	28 446 527	113 687 642
Mondial	8	15 547 823	259 479 729
Régional	6	56 955 084	41 838 343
Total	108	200 302 569	655 758 975

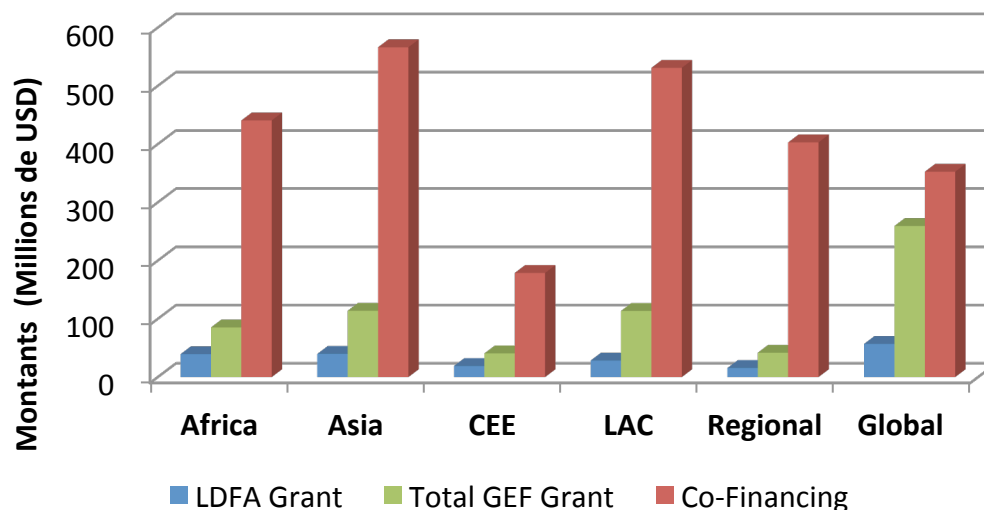
13. Le niveau élevé du cofinancement dans toutes les régions géographiques et à tous les niveaux représente une tendance particulièrement cohérente (Fig 3). Outre la mobilisation de ressources d'autres domaines d'intervention du FEM, le ratio moyen de cofinancement d'autres sources est de 1:13.5, le niveau le plus faible étant enregistré dans la région CEE (1:9.4) et le plus élevé dans la région LAC (1:18.9). Le financement par des initiatives mondiales et régionales induit également un cofinancement substantiel, avec des ratios respectivement de 1:26.8 et de 1:6.2. Ces niveaux élevés de cofinancement renforcent davantage le rôle catalyseur des activités du domaine d'intervention « dégradation des terres » dans la mobilisation des ressources en faveur de la gestion intégrée et durable des terres dans les différentes régions.

Région de l'Afrique

14. Pour la période considérée par le présent rapport, la région Afrique a programmé un montant total des ressources du FEM de 85,2 millions de dollars autour de 24 projets, y compris 39,4 millions de dollars du domaine d'intervention « dégradation des terres »,

qui a permis de mobiliser 440,6 millions de dollars de cofinancement. Ce montant finance cinq (5) projets indépendants du domaine d'intervention « dégradation des terres », 14 projets multisectoriels et une (1) approche programme¹. Dix-huit pays au total ont conçu des projets individuels, renforçant ainsi leur engagement à appliquer la gestion durable des sols à titre prioritaire. Les cinq (5) projets indépendants du domaine d'intervention « dégradation des terres » méritent d'être spécialement mentionnés parce qu'ils représentent des étapes importantes pour le domaine d'intervention dans cette région.

Fig 3. Répartition géographique des dons du domaine d'intervention « dégradation des terres » et de l'ensemble des financements du FEM pour la période 2012 – 2013



Amounts (USD Millions)	Montants (millions de dollars)
Africa	Afrique
Asia	Asie

¹ Il s'agit d'un programme régional du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord qui comprend également la Jordanie.

CEE	CEE
LAC	LAC
Regional	Régional
Global	Mondial
LDFA Grant	Financement du domaine d'intervention « dégradation des terres »
Total GEF Grant	Total de l'aide du FEM
Co-Financing	Cofinancement

15. Trois (3) des projets concernent des pays qui programment pour la première fois les ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » et visent spécifiquement la gestion des paysages pastoraux et l'élevage. Au Botswana (#4751), le projet vise à augmenter le couvert forestier sur un demi-million d'hectares de paysages pastoraux en vue d'améliorer les conditions de vie grâce à la GDT dans le district de Ngamiland et, ce faisant, intégrer la GDT dans les institutions, les politiques et les marchés dans le secteur de l'élevage. En Angola (#4720), le gouvernement met l'accent sur le secteur agropastoral des petits exploitants dans la région du Sud-ouest, en vue d'atténuer l'impact de la dégradation des terres et de restaurer les terres dégradées par l'application systématique de la GDT. Le projet en Afrique du Sud vise à intégrer la GDT et l'agenda du capital naturel dans les systèmes locaux de planification et de prise de décision (voir Encadré 1).

16. Les autres projets indépendants concernent Madagascar et la Namibie, deux pays qui ont une plus longue expérience en matière d'exécution de projets de GDT. Le projet de Madagascar (#5354) est un projet de moyenne envergure des plateaux de pâturage de l'Ouest de Madagascar, qui vise à mettre fin à la dégradation des terres et à améliorer les moyens d'existence des populations par la gestion participative durable des pâturages. Le projet en Namibie (#4832) a pour objectif de réduire la pression qui s'exerce sur les ressources forestières et d'augmenter la productivité des pratiques d'exploitation des paysages arides, telles que l'agroforesterie, afin de protéger les terres et les bassins versants, fournir l'alimentation et l'ombre pour le bétail et améliorer la fixation du carbone.

17. Pour la programmation recoupant plusieurs domaines d'intervention, une initiative particulièrement innovante lancée pendant la période considérée est le Programme des écosystèmes désertiques et des moyens de subsistance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord de la Banque mondiale et du FEM (MENA-DELP, voir Encadré 2). Ce programme tire parti de l'engagement des pays de la région de mettre l'accent sur les déserts en tant qu'atouts pour le développement durable, et mobilise des ressources du domaine

d'intervention « dégradation des terres » et d'autres domaines d'intervention pour appuyer des initiatives propres à chaque pays dans ce domaine.

Encadré 1 – Assurer des effets positifs multiples des écosystèmes par la GDT en Afrique du Sud

Le projet du PNUD/FEM visant à *Assurer des effets positifs multiples des écosystèmes par la GDT dans des zones d'activité productives mais dégradées d'Afrique du Sud* représente le premier projet indépendant du domaine d'intervention « dégradation des terres » en Afrique du Sud. Ce projet revêt une importance spéciale parce qu'il vient compléter les réalisations du pays dans le domaine de la préservation de la biodiversité d'importance mondiale et traduit une approche innovante de la prise en compte systématique de la gestion durable des terres au niveau national. Une aide du FEM de 4,2 millions de dollars et un cofinancement de 20,5 millions de dollars permettront au projet d'appuyer le programme d'économie verte du pays, notamment des activités concrètes à grande échelle sur le terrain.

L'objectif du projet est d'offrir des solutions à long terme en matière de GDT et d'amélioration des moyens d'existence des populations du Karoo, de l'Olifants et du Cap-Oriental, en renforçant et en fournissant des facteurs de viabilité par le transfert de connaissances, le renforcement des capacités, l'octroi de financements et l'amélioration de la gouvernance. Il tirera parti de quatre initiatives de base actuelles – *LandCare Program, Working for Water, Thicket restoration* et *Drylands Fund* – qui apportent un cofinancement important et garantissent la viabilité des résultats à long terme. En fin de compte, le projet se traduira par la productivité accrue et soutenue dans les zones cibles d'activité économique, favorisera l'économie verte au niveau local et réduira la vulnérabilité aux effets de la dégradation des terres pour plus de 100 000 familles.

Région de l'Asie

18. Avec 28 projets et programmes pour un financement total du FEM de 114,4 millions de dollars, y compris 40,3 millions de dollars du domaine d'intervention « dégradation des terres », l'Asie occupe une solide place dans le portefeuille pour la période considérée. La cohorte de projets de cette région comprend douze (12) projets indépendants du domaine d'intervention « dégradation des terres », sept (7) projets recoupant plusieurs domaines d'intervention et neuf (9) projets de GDF/REDD+. Cinq (5) des projets indépendants du domaine d'intervention « dégradation des terres » sont des projets de grande envergure représentant 19,9 millions de dollars, soit 50 % du montant total prévu pour la période considérée. Quatre des pays qui ont des projets indépendants ont déjà exécuté des projets de gestion durable des terres financés par les ressources du FEM, mais Samoa le fait pour la toute première fois et a

recours à cet effet à la totalité de son allocation nationale dans le cadre du STAR. Un projet indépendant particulièrement remarquable dans la région est celui du PNUD/FEM *Lebanon Sustainable Land Management in the Qaroun Watershed* (#5229), qui est un modèle sur la manière de relever le défi de la dégradation de bassins versants par la gestion durable des terres (Encadré 3).

Encadré 2 – Écosystèmes désertiques et moyens de subsistance en Afrique du Nord

Les écosystèmes désertiques représentent d'importants atouts pour le développement durable dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient. Mais le maintien de la capacité des écosystèmes désertiques à fournir des biens, des services et des moyens de subsistance de façon intégrée passe par un engagement à plusieurs niveaux de la part des pays de la région. Cet engagement garantira et soutiendra les perspectives de développement à long terme dans les paysages désertiques fragiles au niveau local, national et régional. C'est sur cette base que les pays de la région ont proposé une approche programme avec le FEM et la Banque mondiale qui appuiera les initiatives propres aux pays et favorisera la coopération régionale portant sur les écosystèmes désertiques.

Le Programme des écosystèmes désertiques et des moyens de subsistance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MENA-DELP) a pour objectif de contribuer à l'amélioration des moyens de subsistance dans les écosystèmes désertiques en exploitant leur potentiel de manière durable au plan environnemental et social, pour permettre l'optimisation des flux de biens et services fournis par ces écosystèmes. Le programme concerne trois pays d'Afrique du Nord (Algérie, Égypte et Maroc) et la Jordanie au Moyen-Orient, et bénéficie des ressources du FEM dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « dégradation des terres » et « changements climatiques », se chiffrant à 21,2 millions de dollars, en plus d'un montant de 226,2 millions de dollars de cofinancement. Le gouvernement algérien a en outre mobilisé des ressources sur le Fonds spécial pour les changements climatiques (FSCC) pour les investir dans de nouveaux moyens de contribuer à soutenir et améliorer les conditions de vie dans les milieux désertiques et diversifier les activités économiques.

Les différents projets nationaux du programme tireront parti des investissements réalisés dans les différents secteurs de production et amélioreront leur viabilité à long terme grâce à une approche de gestion intégrée des écosystèmes. Par exemple, le projet *Agriculture solidaire et intégrée au Maroc (ASIMA)*, conçu au titre de MENA-DELP, est directement lié au plan phare du pays, le « Plan Maroc Vert » (PMV), qui représente la stratégie agricole nationale pour la période 2008-2020 et vise à doubler la valeur ajoutée du secteur. Le financement du FEM permettra au gouvernement d'expérimenter des mesures de préservation des terres et de la biodiversité dans

les zones marginales cibles des régions de Souss-Massa-Draa et Marrakech-Tensift-Al Haouz, au titre desquelles un sous-projet sera conçu dans le cadre de l'ASIMA pour compléter l'investissement du PMV. Les petits exploitants agricoles bénéficieront des mesures de conservation liées à certaines chaînes agroalimentaires caractéristiques des zones marginales. De ce fait, le projet permettra au gouvernement de tirer davantage parti du PMV de façon respectueuse de l'environnement.

Un projet régional de moyenne envergure distinct bénéficiant d'un montant de 1 million de dollars sur les ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » facilitera l'échange des connaissances et l'intégration entre les pays participants. Il mettra également en place les bases nécessaires à la participation future d'autres pays de la région, afin que les problèmes et les possibilités liées aux écosystèmes désertiques soient de plus abordés dans le cadre de la coopération régionale.

Encadré 3 – Gestion durable des terres dans un bassin versant menacé au Liban

Grâce au projet du PNUD et du FEM sur la gestion durable des terres dans le bassin du Qaroun (*Sustainable Land Management in the Qaroun Watershed*) le gouvernement libanais veut réduire et stopper la dégradation des terres dans une zone revêtant un intérêt crucial pour l'alimentation en eau et la production alimentaire en milieu urbain. Malgré son importance nationale, le bassin versant du Qaroun d'une superficie de 1 570 km² est en proie à la dégradation accélérée des terres, ce qui compromet les fonctions et les services de l'écosystème. Le projet favorisera une approche intégrée visant à promouvoir la GDT en vue de réaliser un équilibre entre la gestion environnementale et les besoins de développement.

Il mettra notamment en place une plateforme de planification multisectorielle permettant des arbitrages entre les objectifs environnementaux, sociaux et économiques concurrents dans les plans de développement et les investissements connexes des districts. Ce faisant, il réduira les utilisations conflictuelles des terres et améliorera la viabilité de la gestion des terres de manière à maintenir le flux des services écosystémiques vitaux et soutenir les moyens de subsistance des populations locales et de celles vivant en aval. Le financement du FEM permettra d'appliquer la GDT à une superficie d'au moins 157 000 hectares, ce qui améliorera le couvert végétal et forestier, réduira les taux d'érosion et augmentera la productivité des terres, en bénéficiant aux exploitants agricoles et éleveurs locaux dans quatre districts.

19. En Asie, les projets et programmes s'intéressent essentiellement au troisième objectif de la stratégie du domaine d'intervention « dégradation des terres » au titre de FEM-5, consistant à investir dans des opérations qui visent à *réduire les pressions exercées sur les ressources naturelles par des utilisations concurrentes des terres à l'échelle paysagère*. Les projets ont le plus souvent recours à une approche de gestion intégrée des paysages, ce qui facilite la généralisation des innovations dans le domaine de la GDT. De nombreux projets portent également sur le troisième objectif de la stratégie du domaine d'intervention « dégradation des terres », qui *produit des flux durables de services d'écosystèmes forestiers dans les zones arides, en préservant durablement les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts*, par exemple, grâce aux projets au Kirghizistan (#4761), en Mongolie (#4744), en Chine (#4633) et au Pakistan (#4754), les deux premiers projets étant des projets de GDF/REDD+.

Encadré 4 – Gestion durable des terres dans la région semi-aride du Nord du Brésil

Le gouvernement brésilien a déjà mobilisé les ressources du FEM pour lutter contre la désertification dans le Cerrado et les systèmes de production connexes. Pourtant, un obstacle fondamental à l'application de la gestion durable des terres au plan national réside dans la politique d'utilisation des terres et le mécanisme de gouvernance, plus particulièrement au niveau de l'État. Le projet du PNUD/FEM, concernant la gestion durable des terres dans la région semi-aride du Nord du Brésil (*Sustainable Land Use Management in the Semi-arid Region of North-East Brazil*) met l'accent sur l'État de Sergipe et tirera parti des enseignements et des expériences d'autres États pour promouvoir la GDT dans les zones exposées à la désertification.

L'aide du FEM de 3,8 millions de dollars permet de mobiliser un montant supplémentaire de 16,9 millions de dollars sur les investissements prévus et existants de l'administration nationale et de l'État pour mettre en œuvre le Plan d'action de l'État pour la lutte contre la désertification. Un aspect innovant du projet consiste à mettre à profit l'engagement pris au niveau national et de l'État

en faveur de la réduction de la pauvreté et de l'atténuation de la sécheresse. En conséquence, la GDT sera généralisée en tant qu'outil permettant de renforcer la viabilité, tout en aidant les utilisateurs locaux des terres à appliquer sur le terrain des mesures appropriées ayant des effets positifs sur l'environnement et au plan socioéconomique. Le mécanisme de gouvernance des terres et l'engagement pris par les autorités nationales et étatiques garantiront la pérennité des acquis, et la possibilité de les généraliser à d'autres régions touchées.

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes

20. La région de LAC est bien représentée dans le portefeuille du domaine d'intervention « dégradation des terres » pour la période considérée, avec 22 projets bénéficiant d'un financement total du FEM de 113,6 millions de dollars, y compris 28,2 millions de dollars des ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres ». Toutefois, seuls deux (2) des projets sont des projets indépendants de grande envergure du domaine d'intervention « dégradation des terres », dont un en Argentine (#5044) et l'autre au Brésil (#5276), qui n'ont ensemble bénéficié que d'un montant de 7,5 millions de dollars sur les ressources du domaine d'intervention. Ces pays sont les mêmes pays de LAC qui ont fait leurs preuves en matière de programmation des ressources du FEM pour lutter contre la dégradation des terres dans les zones arides. Le projet du Brésil est remarquable parce qu'il porte essentiellement sur une région aride de l'État de Sergipe dans le Nord-ouest, où la dégradation des terres constitue une menace pour l'écosystème et les moyens de subsistance (voir l'Encadré 4). Le projet de l'Argentine marque également une réorientation par le pays des pâturages vers les paysages forestiers arides où la désertification est également un défi. Les autres projets indépendants du domaine d'intervention sont des demandes de financement des activités habilitantes émanant des pays comme le Honduras, l'Uruguay et Panama qui n'ont pas d'antécédents.

21. Les projets multisectoriels représentent la majeure partie des ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » programmées par les pays de la région de LAC. Ces projets s'intéressent essentiellement au troisième objectif (LD3) de la stratégie du domaine d'intervention et ils ont mobilisé 17 millions de dollars du mécanisme d'incitation de GDF/REDD+ pour améliorer la gestion intégrée des paysages forestiers à grande échelle. Un projet particulièrement remarquable est le projet de la FAO et du FEM financé par plusieurs fonds spéciaux, intitulé *Promotion of Climate-smart Livestock Management Integrating Reversion of Land Degradation and Reduction of Desertification in Vulnerable Provinces in Ecuador*. Ce projet combine 3,87 millions de dollars des ressources de la

Caisse du FEM et 1,47 million de dollars du Fonds spécial pour les changements climatiques pour appliquer une approche intégrée visant à accroître les effets bénéfiques multiples nécessaires au secteur de l'élevage en Équateur. Il est particulièrement innovant dans la mesure où il cherche à mettre à profit les synergies entre la GDT, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets. La gestion de l'élevage intelligente sur le plan climatique intègre les pratiques d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets dans le secteur agropastoral tout en facilitant la réalisation des objectifs nationaux de sécurité alimentaire et de développement. Le financement du FEM appuiera les interventions visant à réduire la dégradation des terres, renforcer la capacité d'adaptation au changement climatique et atténuer les émissions de GES grâce à l'application des politiques transectorielles et la gestion de l'élevage intelligente sur le plan climatique mettant l'accent sur les provinces vulnérables.

Région de l'Europe centrale et de l'Est

22. Les pays de la région de l'Europe centrale et de l'Est (CEE)² ont programmé des financements du FEM totalisant 41,0 millions de dollars, y compris 19,5 millions de dollars du domaine d'intervention « dégradation des terres » et ont pu mobiliser 178,8 millions de dollars sous forme de cofinancement. La cohorte de projets comprend onze (11) projets indépendants du domaine d'intervention « dégradation des terres », trois (3) projets multisectoriels et trois (3) projets de GDF/REDD+. Plusieurs projets jouent un rôle de premier plan pour la promotion de l'innovation dans le secteur agricole ainsi que dans le règlement des problèmes transectoriels. Un exemple notable est le projet de compétitivité de l'agriculture (*Agriculture Competitiveness Project*) de Moldavie (#4630), qui appuie les réformes visant à renforcer la compétitivité des exportations, faciliter l'accès des marchés par les exploitants agricoles et appuyer le développement des entreprises agricoles grâce à des services de conseil et de formation. L'aide du FEM sera consacrée à l'appui des organes de réglementation et des institutions, ainsi qu'au renforcement des capacités de gestion durable des terres.

23. Les projets de la région CEE s'intéressent principalement au premier objectif (LD1) de la stratégie du domaine d'intervention « dégradation des terres », qui vise à *maintenir ou améliorer les flux de services fournis par les agroécosystèmes pour préserver durablement les moyens de subsistance des populations locales*. Un projet modèle à cet égard est celui de la Turquie (#4583) sur la gestion durable des terres et l'agriculture respectueuse du climat (Encadré 5). Ces projets ciblent les systèmes de production, mettant l'accent sur l'amélioration des terres, la gestion de l'eau et de la végétation en vue d'améliorer les flux des services écosystémiques sur lesquels reposent la productivité agricole et de l'élevage, et qui contribuent de ce fait à maintenir ou améliorer les flux de ces services dans les systèmes de production agricole et pastorale et les paysages de production forestière.

² Les données du FEM comprennent l'Albanie et la Turquie (Méditerranée septentrionale) dans la région CEE.

Encadré 5: Projet de gestion des terres et de renforcement des moyens d'existence ruraux respectueux de l'environnement en Turquie

Ce projet multisectoriel de la FAO et du FEM (financement de projet du FEM : 5,7 millions de dollars ; cofinancement : 21,3 millions de dollars) a pour objectif d'améliorer la viabilité à long terme de la gestion de l'utilisation des paysages agricoles et forestiers grâce à la diffusion et l'adoption de technologies peu polluantes, avec des effets bénéfiques à tous points de vue pour le changement climatique, la préservation de la biodiversité et l'accroissement de la rentabilité agricole et de la productivité forestière.

Le projet sera exécuté en Anatolie centrale, la plupart des activités étant axées sur le bassin fermé de Konya. Le bassin comprend des zones de production, des zones humides, des masses d'eau et d'importants sites naturels d'un grand intérêt écologique. Le financement du FEM induira des effets bénéfiques pour l'environnement mondial grâce à la pratique de l'agriculture de conservation sur 50 000 ha, la restauration de 20 000 ha de terrains forestiers dégradés et l'amélioration de la gestion des terrains de parcours sur 30 000 ha. En outre, le projet préservera les habitats naturels essentiels aux espèces menacées sur 80 000 ha de zones de production.

Programmation régionale et mondiale

24. Au cours de la période considérée, un montant de 56,9 millions de dollars et un de 15,5 millions de dollars ont été programmés respectivement autour de six (6) programmes régionaux et de huit (8) projets mondiaux. Bien que les pays utilisent en grande partie les ressources du FEM dans le cadre de projets particuliers pour appuyer leurs priorités nationales, ces projets régionaux et mondiaux sont essentiels pour mener des actions coordonnées intéressant des régions précises ou plusieurs pays. Ils permettent aussi au FEM de répondre à des problèmes thématiques ou transectoriels précis qui sont indispensables pour faire avancer des plans d'action des domaines d'intervention au-delà des frontières nationales. La programmation mondiale sert aussi à faciliter l'utilisation efficace des ressources du FEM pour le Programme de microfinancements, qui emporte désormais une large adhésion des pays pouvant prétendre à l'aide du FEM.

25. Un projet régional phare important pour la période considérée est celui du PNUD et du PNUE sur l'*Application de la gestion intégrée des terres, des ressources en eau et des eaux usées dans les PEID des Caraïbes* (#4932), auquel participent Antigua-et-Barbuda, la Barbade, Cuba, la République dominicaine, Grenade, la Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie et Saint-Vincent-et-les Grenadines. Ce projet régional programme les ressources des allocations nationales au titre des domaines d'intervention « diversité

biologique » (8,5 millions de dollars) et « dégradation des terres » (2,5 millions de dollars) et mobilise un montant supplémentaire de 9,5 millions de dollars du domaine d'intervention « eaux internationales » et de 2,9 millions de dollars du programme d'incitation de GDF/REDD+ pour appliquer un dispositif intégré permettant de relever les multiples défis liés à la gestion et la préservation durables de l'eau, des terres, des forêts et de la biodiversité. Faisant fond sur les actions appuyées auparavant par le FEM dans la région, le projet poursuivra les réformes transectorielles visant à protéger les services essentiels fournis par les écosystèmes et facilitera leur généralisation dans la région. La combinaison des actions au niveau des pays et des approches régionales pour la gestion des ressources naturelles induira probablement des changements porteurs de transformation dans les secteurs agricole et forestier et la planification de l'utilisation des terres.

26. Parmi les projets mondiaux, il y a lieu de mettre en relief le projet de la FAO et du FEM, *Appui à la décision d'internaliser et d'appliquer à grande échelle la gestion durable des terres (#4922)*, en raison du rôle qu'il peut potentiellement jouer pour la promotion de la gestion durable des terres à l'échelle de la planète. Le projet utilise exclusivement les ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » (comprenant les allocations de 15 pays pour ce secteur) pour appliquer au niveau national des initiatives visant à promouvoir la GDT pour lutter contre la dégradation des terres. Il tire parti des précédentes interventions du FEM pour faciliter le renforcement des investissements et des initiatives grâce à l'accès accru aux savoirs et aux outils. Ceux-ci comprennent les ressources permettant de diagnostiquer efficacement le problème de la dégradation des terres et ses impacts et des outils aidant à comprendre comment les services fournis par les écosystèmes peuvent être plus efficacement améliorés dans les systèmes de production. En tant qu'Entité chef de file du FEM, la FAO tirera parti des réseaux mondiaux existants (par exemple, World Overview of Conservation Agriculture Technologies) et des initiatives régionales (par exemple, l'Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahel et du Sahara) pour enrichir les politiques et les investissements au niveau des pays. Un aspect particulièrement innovant est la possibilité de renforcer l'intégration régionale en reliant les pays touchés qui utilisent de longue date l'aide du FEM au titre de la GDT (par exemple, Argentine, Chine, Lesotho et Tunisie) à ceux qui n'ont encore conçu aucun projet du FEM pour combattre la dégradation des terres (par exemple, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Panama, Philippines, Thaïlande et Turquie) .

Programme de microfinancements

27. Le Programme de microfinancements du FEM joue un rôle de premier plan consistant à aider les pays à mobiliser la société civile pour la mise en œuvre des Conventions pour lesquelles le FEM fait office de mécanisme de financement. À cet égard, il est

utile de mettre en évidence l'ampleur de la programmation des ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » par les pays au cours de la période considérée. L'utilisation de projets mondiaux pour le Programme de microfinancements permet au PNUD, en tant qu'Entité d'exécution chef de file du FEM, d'appuyer efficacement la mise en œuvre dans de multiples pays pouvant bénéficier de l'aide du FEM de toutes les régions touchées. Certes plusieurs pays ont reçu une allocation de base du Programme de microfinancements, mais trois (3) projets mondiaux ont été élaborés pour programmer davantage de ressources des allocations dans le cadre du STAR. Les projets ont programmé au total 246,6 millions de dollars des ressources du FEM au profit de 85 pays, en utilisant un total de 76,9 millions de dollars sur les allocations nationales dans le cadre du STAR. Cinquante (50) de ces projets ont bénéficié d'un montant total de 19,2 millions de dollars au titre de leurs allocations du domaine d'intervention « dégradation des terres ». Ces ressources serviront à financer des dons à des organisations de la société civile, des organisations de proximité et des groupes autochtones pour appuyer les activités de gestion durable des terres. Les ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres » ont été essentiellement affectées au premier objectif et au troisième objectif de la stratégie du domaine d'intervention, pour appuyer l'amélioration de la gestion intégrée des écosystèmes agricoles et des zones d'activité économique où la dégradation des services et des biens écosystémiques compromet les moyens de subsistance des populations locales.

LA GESTION DURABLE DES TERRES, COMPOSANTE TRANSVERSALE ET SYNERGIQUE D'AUTRES GUICHETS DE FINANCEMENT DU FEM

28. Outre les projets monosectoriels, directement rattachés au domaine d'intervention « dégradation des terres » et les projets plurisectoriels, les investissements dans la GDT ont aussi été soutenus par d'autres guichets de financement pendant la période considérée. Trois guichets de financement majeurs dédiés à l'adaptation au changement climatique sont particulièrement importants dans le cadre de la CNULD parce qu'ils mettent l'accent sur les systèmes de production et la vulnérabilité des moyens de subsistance. Le FEM reconnaît que les programmes d'adaptation ne doivent pas s'exécuter en vase clos. À titre d'exemple, la nécessité d'atténuer les méfaits de la sécheresse et des inondations peut être prise en compte grâce à la gestion intégrée des ressources en terre et en eau, avec des effets positifs multiples. De telles approches intégrées seront très bénéfiques pour la subsistance des populations, la sécurité alimentaire et la fixation du carbone. Par conséquent, les pays pouvant prétendre à un financement du FEM, qui se concentrent sur la lutte contre la dégradation des terres (désertification et déboisement), peuvent pleinement tirer parti des synergies avec l'adaptation au changement climatique et promouvoir une GDT résistante à la modification du climat en faisant appel aux ressources des trois fonds pour l'adaptation administrés par le FEM : le *Fonds pour les PMA* et le *Fonds spécial*, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), et le *Fonds pour l'adaptation*, en application du Protocole de Kyoto à la CCNUCC.

Possibilités de financement de la GDT par le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial en vue de l'adaptation au changement climatique

29. La stratégie du FEM en matière d'adaptation a trois objectifs majeurs : i) réduire la vulnérabilité ; ii) améliorer la capacité d'adaptation pour faire face aux effets du changement climatique, notamment la variabilité du climat ; et iii) promouvoir le transfert et l'adoption de technologies liées à l'adaptation. Le FEM administre actuellement deux fonds indépendants, établis au titre de la CCNUCC, et spécifiquement consacrés à l'adaptation : le Fonds pour les PMA et le Fonds spécial. Le Fonds pour les PMA vise à répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés en application de la Convention. L'adaptation étant considérée comme la question la plus pertinente, ce Fonds a été expressément conçu pour financer des projets destinés à satisfaire les besoins urgents et immédiats des PMA en la matière. L'objectif visé est la réduction de la vulnérabilité des ressources et secteurs essentiels au développement humain et national (eau, agriculture et sécurité alimentaire ; santé ; gestion et prévention des risques de catastrophe ; et infrastructures), tels que définis et classés par ordre de priorité dans les programmes d'action nationaux pour l'adaptation (PANA).

30. Le Fonds spécial finance des activités, des programmes et des mesures liées au changement climatique qui sont complémentaires aux opérations financées par le FEM dans ce domaine d'intervention, portant notamment sur : a) l'adaptation au changement climatique ; b) le transfert de technologies ; c) des secteurs spécifiques comme l'énergie, le transport, l'industrie, l'agriculture, la foresterie et la gestion des déchets ; et d) la diversification de l'économie. L'adaptation est la première des priorités parmi ces quatre guichets de financement. Tous les pays en développement parties à la CCNUCC peuvent prétendre à une aide financière pour intégrer les interventions liées à l'adaptation dans les activités de développement. Les projets proposés au Fonds spécial visent des activités d'adaptation dans des secteurs d'intervention prioritaires définis par la Convention, tels que la gestion des ressources en eau, la gestion des terres et l'agriculture. Le Fonds spécial finance aussi le renforcement des capacités – institutionnelles notamment – à l'appui du travail de prévention, de préparation, de planification préalable et de gestion en cas de catastrophes naturelles liées au changement climatique, notamment par l'établissement de plans d'intervention pour faire face aux sécheresses et aux inondations dans les régions particulièrement exposées aux épisodes météorologiques extrêmes.

31. Pendant la période considérée, 31 projets ayant des liens avec les systèmes de production ont été financés par le *Fonds pour les PMA*. Ces projets font intervenir 22 pays, sont financés à hauteur de 181,2 millions de dollars par le FEM et ont mobilisé 734,4 millions de dollars de cofinancement. Par région, 16 de ces pays sont en Afrique, le Lesotho étant le site de trois (3) projets, et le Burkina Faso, le Malawi, le Mali, le Niger et le Rwanda en accueillant deux (2) chacun. Cinq pays se trouvent en Asie (Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Népal et Yémen), le Népal étant le site de deux projets. Haïti était le seul pays de la région LAC à accueillir un projet financé par le Fonds pour les PMA pendant la période considérée. Ce projet – *Accroître la capacité de résistance des écosystèmes et des populations vulnérables au changement climatique et aux menaces anthropiques en appliquant le modèle « De la montagne au récif » à la préservation de la biodiversité et à la gestion des bassins hydrographiques* (#5380) et un autre au Rwanda – *Application de l'approche paysagère à la régénération et à la préservation des forêts* (#4952) ont été financés à la fois par le Fonds spécial et la Caisse du FEM pour tirer pleinement parti des synergies possibles.

32. Douze (12) projets directement liés à la gestion des ressources naturelles ont été financés par le *Fonds spécial* à hauteur de 56,8 millions de dollars et ont mobilisé 570,7 millions de dollars de cofinancement. Neuf (9) de ces projets étaient des projets nationaux en Afrique (Namibie et Zimbabwe), dans la région LAC (Colombie, Équateur et Honduras), en Asie (Inde et Liban), et dans la région CEE (Géorgie et Moldavie). Outre le financement de ces projets nationaux, le Fonds spécial a également été utilisé à l'appui de trois programmes régionaux à plusieurs sources de financement internes : *MENA – Écosystèmes désertiques et moyens de subsistance* (#4620), *Préservation de la biodiversité et des forêts de la sous-région du Mekong au sens large* (#4649), et *Adaptation des moyens de subsistance au changement climatique dans la corne de l'Afrique* (#5228).

33. Le projet FAO/FEM intitulé *Promouvoir un élevage intelligent face au climat en inversant la tendance à la dégradation des terres et en réduisant les risques de désertification dans les provinces vulnérables en Équateur (#4775)* méritent particulièrement d'être signalés. Il s'agit d'un investissement à plusieurs sources de financement internes (Fonds pour les PMA et Caisse du FEM) qui vise à exploiter les synergies entre la gestion durable des terres, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation. Par ce projet, le Gouvernement équatorien appliquera des méthodes d'élevage intelligentes face au climat pour s'attaquer à la dégradation des terres et au changement climatique dans ce secteur. Cette approche allie des méthodes d'atténuation du changement climatique et d'adaptation dans le secteur agropastoral et facilite l'élaboration de politiques sectorielles visant à combattre la désertification et à réduire la dégradation des terres tout en promouvant la sécurité alimentaire et la réalisation des objectifs de développement au niveau national. L'ensemble du financement du FEM accompagnera des interventions qui visent à lutter contre la dégradation des terres, accroître la capacité de notation changement climatique et réduire les émissions de GES en appliquant des politiques intersectorielles et des méthodes d'élevage intelligentes face au climat essentiellement dans les provinces vulnérables. Le financement du Fonds pour les PMA contribuera à la mise au point de méthodes d'élevage intelligente face au climat et à leur intégration dans les plans de développement et d'aménagement du territoire existant. Il viendra également à l'appui du transfert de technologie et méthode d'adaptation,, notamment par l'adoption d'espèces d'herbe tolérant la sécheresse ou les inondations, l'application de systèmes de gestion des pâturages par rotation et l'utilisation efficace de l'eau de pluie.

Encadré 6. Stratégie d'adaptation au changement climatique des populations rurales pauvres par la création de jardins d'ombrage agropastoraux

Djibouti a un climat aride et semi-désertique qui le rend très vulnérable à la sécheresse et à la pénurie d'eau. La modification du régime climatique fragilise les moyens de subsistance des communautés agropastorales qui s'appauvrissent davantage chaque saison, ne pouvant arroser leurs cultures, abreuver leurs troupeaux, ni se procurer suffisamment d'eau potable pour elles-mêmes et leurs familles. À la suite d'un grave épisode de sécheresse, ces familles peuvent perdre tout leur troupeau ou leur récolte, ce qui les force souvent à migrer vers les villes en quête de nouveaux moyens de subsistance.

Grâce à une opération administrée par le PNUD et financée à hauteur de 4,7 millions de dollars par le Fonds pour l'adaptation, Djibouti met en œuvre le projet *Stratégie d'adaptation au changement climatique des populations rurales pauvres par la création de jardins d'ombrage agropastoraux* pour améliorer la capacité de résistance de ces populations aux épisodes de sécheresse répétés provoqués par le changement climatique. Le projet cible les villages de Grand et Petit Bara pour les aider à renforcer leur capacité d'adaptation et à promouvoir un développement économique à l'épreuve du climat. Les populations s'emploient à mettre au point des méthodes agropastorales de remplacement qui réduiront les pressions environnementales, les aideront à préserver leurs terres et leur assureront un approvisionnement en eau suffisant.

Synergies entre la GDT et les activités financées par le Fonds pour l'adaptation

34. Le Fonds pour l'adaptation a été créé par les parties au Protocole de Kyoto à la CCNUCC pour financer des projets et programmes concrets d'adaptation dans les pays en développement parties au Protocole de Kyoto. Ce Fonds est alimenté par 2 % des unités de réduction certifiée des émissions résultant de projets liés au Mécanisme pour un développement propre et par d'autres sources de financement. Le FEM fournit provisoirement des services de secrétariat au Conseil du Fonds pour l'adaptation pour appuyer et faciliter les activités de ce dernier.

35. Le Fonds pour l'adaptation repose sur le principe du rôle moteur à jouer par les pays. Il n'accorde la priorité à aucun secteur ni à aucune approche, mais tous les projets proposés doivent correspondre aux stratégies nationales de développement durable, notamment en matière d'adaptation. Si ces stratégies incluent la GDT parmi les priorités nationales en matière d'adaptation, alors les projets de GDT ouvrent droit au financement du Fonds pour l'adaptation au niveau national. Tous les projets financés par ce Fonds doivent s'aligner sur son Cadre stratégique de résultats, qui précise les résultats et produits escomptés, également valables pour les projets de GDT, notamment : capacité d'adaptation accrue dans les secteurs pertinents en rapport avec le développement et les ressources naturelles ; capacité de résistance accrue des écosystèmes au stress induit par le changement et la variabilité climatiques ; et moyens d'existence et sources de revenus diversifiés et renforcés pour les populations vulnérables des zones ciblées. Reconnaissant que le changement du climat impose un fardeau de plus en plus lourd aux populations les plus vulnérables de la planète, le Fonds pour l'adaptation accorde une attention spéciale aux besoins particuliers de cette catégorie de personnes (encadré 6, par exemple). Compte tenu de l'accent mis sur les pays et les populations vulnérables, la possibilité de lier les priorités en matière de GDT à des mesures d'adaptation au changement climatique a de fortes chances de s'avérer mutuellement bénéfique dans les pays touchés par la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

36. Pendant la période couverte par le présent rapport, 18 projets ayant des liens directs avec la gestion durable des terres ont été financés à hauteur de 123,7 millions de dollars par le *Fonds pour l'adaptation*. Ils se déroulaient dans 17 pays, à savoir Djibouti, l'Égypte, Madagascar, la Mauritanie, Maurice et la Tanzanie, pour l'Afrique, le Cambodge, les îles Cook, le Liban, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Samoa et Sri Lanka, pour la région Asie-Pacifique, la Géorgie, pour la région CEE, et l'Argentine, la Colombie, la Jamaïque et l'Uruguay, pour la région LAC.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES RÉFORMES ENTREPRISES PENDANT FEM-5

37. Plusieurs réformes ont été adoptées pendant FEM-5 pour renforcer le rôle moteur des pays et améliorer l'efficacité du réseau du FEM tant du point de vue des coûts que des résultats. Ces réformes, qui ont renforcé le rôle du FEM en tant que rouage du mécanisme financier de la Convention, portaient notamment sur les aspects suivants : *i) un système d'allocation des ressources amélioré ; ii) le financement d'activités habilitantes pour appliquer la Convention ; iii) un mécanisme d'incitation financière GDF/REDD+ couvrant tous les types de forêts*. Cette partie du rapport fait ressortir l'évolution de la programmation des ressources pour montrer comment les pays donnent suite aux réformes. Elle présente également des éléments détaillés sur les ressources programmées pour atteindre les différents objectifs de la stratégie dans le domaine d'intervention « dégradation des terres ».

Programmation des ressources allouées au domaine d'intervention « dégradation des terres »

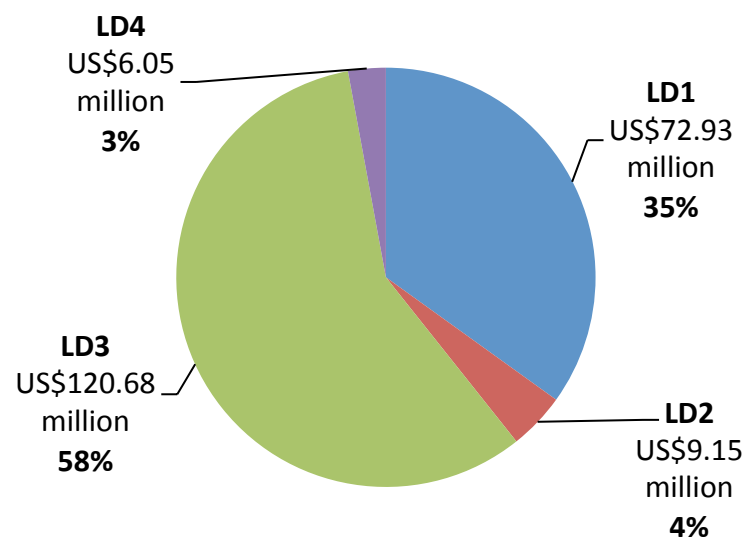
38. Sur les 385 millions de dollars alloués au domaine d'intervention pour FEM-5, 260,1 millions de dollars (67,5 %) avaient été programmés au 30 juin 2013 (tableau 2). Ce chiffre correspond à l'ensemble des financements utilisés par les pays à l'appui de projets monosectoriels (dégradation des terres), de projets plurisectoriels, d'activités habilitantes et du Programme de microfinancements. Il comprend également les investissements dans le cadre de projets mondiaux et régionaux, qui visent à financer des activités nationales sur la gestion durable des terres.

Tableau 2: État des ressources allouées au domaine d'intervention « dégradation des terres » pour FEM-5 au 30 juin 2013 (en millions de dollars)

Ressources allouées au domaine d'intervention	Montant programmé	Part des ressources utilisée (%)
385,00	260,01	67,5

39. Environ 80 % (208 millions de dollars) du montant total programmé à ce jour dans le domaine d'intervention sont consacrés à la réalisation des quatre objectifs stratégiques pour FEM-5. L'objectif 3 (LD-3) a absorbé le plus de ressources, à savoir 58 % du montant total programmé à ce jour (figure 4). Cela montre qu'il est d'autant plus important que les pays mobilisent les ressources des autres domaines d'intervention et du mécanisme d'incitation GDF/REDD+ à l'appui de projets plurisectoriels. L'objectif 1 (LD1), qui porte sur l'agriculture et l'élevage extensif, a absorbé 72,9 millions de dollars, soit 35 % des ressources. Les objectifs 2 (LD2) et 4 (LD4) ont chacun représenté moins de 5 % des ressources programmées. À la lumière des montants alloués à titre indicatif à chacun de ses objectifs au début de FEM-5, ces chiffres montrent que les pays n'ont pas pris de retard dans la programmation des ressources affectées au domaine d'intervention. Toutefois, l'objectif LD1, qui est censé absorber 200 millions de dollars, n'atteindra probablement pas ce montant indicatif.

Figure 4. Programmation des ressources allouées au domaine d'intervention « dégradation des terres » pour FEM-5, par objectif stratégique (NB Hors commissions pour frais des Agences et coûts de la gestion des projets)



LD4	LD4
US\$6.05 million	6,05 millions de USD
3%	3 %
LD3	LD3
US\$120.68 million	120,68 millions de USD
58%	58 %
LD1	LD1
US\$72.93 MILLION	72,93 millions de USD
35%	35 %
LD2	LD2
US\$9.15 MILLION	9,15 millions de USD
4%	4 %

Degré d'utilisation des ressources allouées en application du Système transparent d'allocation des ressources (STAR)

40. Le STAR est un système amélioré d'allocation des ressources aux pays pouvant prétendre aux financements du FEM. Il vise à être un instrument aidant efficacement à promouvoir la définition des priorités et la programmation stratégique des ressources de l'institution. Outre la « dégradation des terres », le STAR couvre les domaines d'intervention « diversité biologique » et « changements climatiques ». Il détermine le montant indicatif des ressources à allouer pendant FEM-5 à 143 pays, soit 324 millions de dollars au total, pour des activités liées à la lutte contre la dégradation des terres et la désertification. Le STAR a créé un plancher (0,5 million de dollars) et un plafond (40,5 millions de dollars) d'allocation pour la dégradation des terres. Il offre aussi une certaine souplesse à certains pays³ qui peuvent affecter la totalité de leur allocation pendant FEM-5 à des projets rattachés à un seul ou à plusieurs domaines d'intervention.

³ Il s'agit de pays attributaires d'une allocation indicative totale ne dépassant pas sept millions de dollars pour les trois domaines d'intervention : « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des terres ».

Tableau 3. Utilisation des ressources allouées en application du STAR au 30 juin 2013, par domaine d'intervention

Domaine d'intervention	Allocation (USD M)	Montant utilisé (USD M)	Part utilisée (%)
Diversité biologique	968	759,45	78
Changements climatiques	1 088	747,81	69
Dégradation des terres	324	245,82	76
Total	2 380	1 753,09	74

41. Au 30 juin 2013, 76 % (245,8 millions de dollars) du montant total des ressources affectées au domaine d'intervention « dégradation des terres » avaient été utilisés par les pays (tableau 3). Seuls 5 des 143 pays attributaires d'une allocation pour ce domaine n'avaient pas soumis de demande de financement de projets à ce titre. Il s'agit de la République du Congo, de la Dominique, de la République populaire démocratique de Corée, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Turkménistan. Sur les 63 pays attributaires d'une allocation ne dépassant pas 7 millions de dollars au total, tous domaines d'intervention confondus, 60 ont utilisé leur allocation en tout ou en partie pour un projet monosectoriel ou plurisectoriel. Le Samoa (encadré 7) et le Tadjikistan sont les deux seuls pays dits « à allocation flexible » qui ont fait valoir leur droit à utiliser l'intégralité des ressources allouées en application du STAR pour un seul projet dans le domaine d'intervention « dégradation des terres ». D'autres pays « à allocation flexible » – les Comores, Djibouti, la Guinée équatoriale et le Swaziland, pour l'Afrique, la Croatie, le Monténégro et la Serbie, pour la région CEE, et le Guyana, pour la région LAC – ont également fait valoir ce droit, mais pour des projets rattachés aux domaines d'intervention « diversité biologique » ou « changements climatiques ».

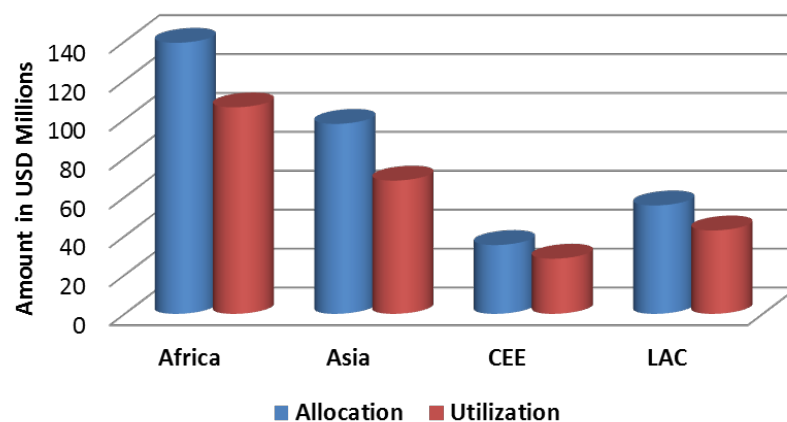
Encadré 7 – Gestion multisectorielle des paysages d'importance vitale au Samoa

En application du critère de « l'allocation flexible », le projet PNUD/FEM intitulé *Renforcement de la gestion multisectorielle des paysages d'importance vitale* concentre l'intégralité des ressources allouées au Samoa en application du STAR sur un seul domaine d'intervention pour combattre la dégradation des terres et accroître l'efficacité de la gestion multisectorielle au niveau paysager. C'est la première fois qu'un PIED combat la dégradation des terres de façon multisectorielle dans le cadre d'un projet de grande envergure. Ce projet s'appuie de façon systématique sur des activités qui jettent ou ont jeté les bases d'une transposition à plus grande échelle de la GDT au niveau paysager au Samoa.

Les cinq millions de dollars apportés par le FEM ont permis de mobiliser 40 millions de dollars pour financer des actions à l'appui de la GDT sur 80 000 hectares de zones d'activité productive, notamment en prenant des mesures de gestion forestière. Les activités

reposent sur des plans communautaires d'aménagement du territoire qui sont élaborés de façon participative. L'aide du FEM aura des effets positifs sur l'environnement mondial (expansion de la couverture végétale dans les écosystèmes agricoles, accroissement de la fixation du carbone, etc.) et des avantages économiques et sociaux au niveau local en permettant d'améliorer les moyens de subsistance.

Figure 5. Programmation des allocations nationales dans le domaine d'intervention « dégradation des terres » au 30 juin 2013, par région



Amount in USD Millions	Montant en millions de USD
Allocation	Allocation
Utilization	Montant utilisé
Africa	Afrique
Asia	Asie
CEE	CEE
LAC	LAC

42. Dans toutes les régions, l'utilisation des ressources allouées au domaine d'intervention « dégradation des terres » a dépassé 70 %, la région CEE arrivant en tête (80 %), suivie de l'Afrique et l'Asie (76 %) (Figure 5). Parmi les pays « à allocation flexible » qui ont partiellement utilisé leur allocation nationale, trois en Afrique (Cap-Vert, République Centrafricaine, Lesotho), trois dans la région LAC (Barbade, El Salvador, Trinité-et-Tobago) et deux dans la région CEE (Géorgie, Serbie) ont encore 2 millions de dollars à utiliser sur les ressources qui leur étaient allouées dans le domaine d'intervention. En Afrique, 8 des 29 pays « sans allocation flexible » ont utilisé l'intégralité de leur allocation nationale dans le domaine d'intervention. Dans la région Asie, huit (8) pays « sans allocation flexible » ont utilisé la totalité ou la quasi-totalité de leur allocation, cinq (Inde, Indonésie, Iran, Kazakhstan, Syrie) ayant encore plus de 3 millions de dollars à programmer. Dans la région LAC, l'Argentine, le Chili, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras et la Jamaïque sont les pays « sans allocation flexible » qui ont utilisé la totalité de leur allocation nationale.

43. Ces chiffres donnent à penser que le STAR a vivement incité les pays de toutes les régions touchées à utiliser les ressources du FEM pour combattre la dégradation des terres. Cela étant, le degré de programmation des ressources du domaine d'intervention par les pays varie considérablement, ce qui tient largement aux besoins et priorités de chacun d'entre eux dans la perspective de la mise en œuvre des conventions pour lesquelles le FEM fait office de mécanisme financier.

Activités habilitantes

44. Pour la toute première fois, toutes les parties à la CNULD pouvant prétendre aux financements du FEM ont eu la possibilité d'accéder à des ressources du FEM pour financer des activités habilitantes à l'appui de la mise en œuvre de la Convention. Après consultation du Secrétariat de la Convention, le FEM ne financera que des activités habilitantes pour la mise en conformité des programmes d'action nationaux avec la stratégie décennale et pour le processus de présentation de rapports et d'examen. Le Secrétariat du FEM a mis en place trois modes d'accès à ces ressources : i) directement, en s'adressant au Secrétariat du FEM ; ii) par l'intermédiaire d'une Agence du FEM ; ou iii) au moyen d'un projet cadre à élaborer avec une Agence du FEM.

45. Pendant la période considérée, 101 des 144 pays pouvant prétendre à ces financements ont sollicité des ressources du FEM en se prévalant de l'un des trois modes d'accès. Le montant total des ressources demandées par les pays, tous modes d'accès confondus, est de 8,49 millions de dollars, dont environ 70 % pour la mise en conformité des programmes d'action nationaux avec la stratégie décennale et 30 % seulement pour le processus de notification et d'examen. Sur les 43 pays qui n'ont pas encore soumis de demande, 7 se trouvent en Afrique, 17 en Asie, 4 dans la région CEE, et 15 dans la région LAC. Les paragraphes qui suivent donnent les principales caractéristiques de l'utilisation de chacun de ces trois modes d'accès par les pays

Accès direct

46. Pour l'accès direct, 11 pays ont démarré le processus, sollicitant 1,49 millions de dollars au total. Seuls six pays (Arménie, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Jordanie et République kirghize) ont déjà réuni toutes les conditions requises pour le décaissement des fonds. Les demandes de la Chine, de l'Équateur et de Trinité-et-Tobago étaient encore en instance au moment de la préparation du présent rapport ; celle d'Antigua-et-Barbuda avait été officiellement retirée par l'autorité publique désignée. Conformément à la décision du Conseil en juin 2010, le mode d'accès direct est régi par les politiques et procédures opérationnelles que la Banque mondiale applique aux microfinancements. Le président de la Banque mondiale a habilité la directrice générale du FEM à signer les accords de dons avec les pays bénéficiaires, mais les autorités publiques désignées doivent se conformer aux règles de la Banque. Cette procédure s'est avérée longue et complexe, prenant de 8 à 12 mois pour les sept pays ayant mené la procédure à son terme (tableau 4).

Tableau 4 – Durée moyenne des modalités d'accès direct, par étape de la procédure et autorité compétente (*diagramme sous le tableau*)

Examen technique et feu vert du FEM	Gestion financière et passation des marchés : Évaluation de la Banque mondiale	Feu vert des services comptables, juridiques et de la passation des marchés de la Banque mondiale	Signature de l'accord de don par la DG du FEM	Contresignature par les représentants du gouvernement	Premier décaissement de fonds
20 jours	6 mois	2 semaines	1 semaine	2 mois	1 mois



GEFSEC	Secrétariat du FEM
IN-COUNTRY	Autorités nationales

GEFSEC	Secrétariat du FEM
GEFSEC	Secrétariat du FEM
IN-COUNTRY	Autorités nationales
GEFSEC	Secrétariat du FEM

Agence du FEM

47. Dix-huit (18) pays se sont adressés avec succès à une Agence du FEM : FAO (3), PNUE (11) et PNUD (4). Ils ont ainsi demandé 3,1 millions de dollars au total, dont 2,3 millions de dollars pour la mise en conformité des PAN et 0,8 million de dollars pour le processus de présentation des rapports. Le délai moyen demandé par le Secrétariat du FEM pour les demandes présentées dans le cadre de ce mode d'accès aux ressources est similaire à l'accès direct, à savoir une vingtaine de jours. La durée des périodes précédant la présentation de la proposition et faisant suite à son approbation par le Secrétariat du FEM dépend entièrement de l'interaction entre le pays et l'Agence du FEM. Une fois la demande approuvée par la DG du FEM, l'Agence compétente peut directement financer la mise en œuvre des activités habilitantes pour le pays.

Projet cadre

48. Agence du FEM, le PNUE a également accepté de préparer des projets cadres pour les pays ne souhaitant pas se prévaloir de l'un des deux autres modes de financement. Deux projets de ce type (n^{os}4829 et 5136) ont été approuvés et les demandes de 72 pays ont été agréées, pour un montant total de 3,8 millions de dollars. Par ces projets, le PNUE accordera 50 000 dollars à chacun des 72 pays concernés, sur la base de leurs propres priorités pour la mise en conformité de leurs PAN et le processus de présentation des rapports. Le PNUE a également accepté d'assurer un « service d'assistance » qui aidera les pays à mettre leurs PAN en conformité et à présenter les rapports voulus.

49. L'allégement proposé du cycle de projet ayant été approuvé par le Conseil en novembre 2012, les projets cadres d'activités habilitantes font l'objet d'une procédure d'agrément accélérée. Ainsi, dès janvier 2013, une fois un projet cadre d'activités habilitantes approuvé par le Conseil, une lettre d'agrément sera automatiquement envoyée par la DG, sans que la procédure normale d'agrément ait besoin d'être suivie, sous réserve que le Conseil n'ait pas formulé d'observations de nature à nécessiter une révision du projet.

Mécanisme d'incitation GDF/REDD+⁴

50. Dans le cadre de son cinquième cycle de refinancement, le FEM a renforcé son action sur les forêts en élargissant un mécanisme d'incitation financière mis en place pendant FEM-4. Pour ce faire, il a réservé une enveloppe de financement distincte de 250 millions de dollars qui constitue un mécanisme visant à encourager les pays admissibles qui le souhaitent à regrouper une part importante des ressources qui leur sont allouées en application du STAR dans les domaines d'intervention « diversité biologique », « changements climatiques » et « dégradation des terres » pour financer des projets et programmes plus vastes de GDF/REDD+. Le FEM a ainsi réservé 20 millions de dollars au programme GDF/REDD+ en utilisant les ressources du domaine d'intervention « dégradation des terres », donnant ainsi la possibilité aux pays de mobiliser davantage de ressources pour améliorer les services écosystémiques dans les zones forestières hors aires protégées. Ce mécanisme d'incitation permet aussi au FEM de promouvoir une approche paysagère, qui s'étend aux principes écosystémiques et à la connectivité entre écosystèmes. Cette démarche s'inscrit dans le droit fil de l'objectif 3 de la stratégie arrêtée dans le domaine d'intervention, qui met l'accent sur la nécessité de réduire les pressions dues aux utilisations concurrentes des terres.

51. Pendant la période considérée, sur les 60 projets plurisectoriels du portefeuille, 36 ont fait appel aux financements du mécanisme d'incitation GDF/REDD+, soit un montant de 55,3 millions de dollars au total. Comme prévu, les projets visaient à améliorer la préservation et l'utilisation durable des paysages de forêts en intégrant dans les projets des actions à l'appui de la gestion durable des terres. Lorsqu'elles sont liées à la biodiversité, les activités mettent l'accent sur les zones tampons des aires protégées ou sur les corridors écologiques, comme dans les projets au Malawi, en Zambie, au Laos, en Colombie et au Pérou. Les modèles de gestion des bassins hydrographiques sont également utilisés pour renforcer la gestion intégrée des forêts hors aires protégées, ce qui est particulièrement le cas dans les projets au Mexique et au Burundi. Les projets de régénération des forêts portent expressément sur des activités qui visent à accroître le couvert forestier et arboré, comme c'est le cas au Rwanda, au Myanmar et dans la République kirghize, les projets dans ces deux derniers pays portant plus particulièrement sur les forêts en zone aride.

52. La région Afrique est aussi le site de 14 projets s'appuyant sur le mécanisme d'incitation GDF/REDD+. Ces projets couvrent toute une série d'interventions importantes pour combattre la dégradation des terres, telles que la gestion intégrée des ressources naturelles au niveau paysager, les approches au niveau des bassins hydrographiques ou la protection des forêts dans le cadre d'une approche paysagère. Les ressources affectées au domaine d'intervention sont utilisées pour renforcer les capacités et les mécanismes

⁴ REDD+ : Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement ; et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestier dans les pays en développement.

de planification au niveau régional ou local, ou pour mener des actions à l'appui de la gestion durable des terres (agriculture de conservation, agroforesterie, etc.) afin de réduire l'érosion, rendre la terre fertile et accroître sa productivité.

53. Dans la région Asie-Pacifique, le programme GDF/REDD+ dans la sous-région du Mékong au sens large (no 4649) comporte trois projets financés par les ressources allouées au domaine d'intervention. Trois autres projets sont rattachés au programme régional « De la montagne au récif » dans les pays insulaires océaniques (no 5395). Dans la région LAC, les projets GDF/REDD+ qui se déroulent dans des pays tels que le Chili, la Colombie, l'Équateur, le Mexique et le Paraguay comportent tous des modèles très innovants d'intégration de la GDT et de la GDF pour améliorer les paysages et les moyens de subsistance. Dans la région CEE, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Fédération de Russie ont fait appel au mécanisme d'incitation GDF/REDD+ pour chercher à atteindre l'objectif stratégique 3 (LD3), qui vise à réduire les pressions dues aux utilisations concurrentes des terres.

Programme de renforcement des capacités

54. Pendant FEM-5, un programme de renforcement des capacités transversales a été mis en place pour aider les pays à intervenir sur les cadres institutionnels et les politiques publiques afin de mettre en œuvre les Conventions. Les projets financés dans le cadre de ce programme portent sur d'importantes capacités à renforcer pour rendre les pays mieux à même d'honorer leurs obligations issues des Conventions en créant des synergies et en favorisant la prise en compte systématique des conventions multilatérales sur l'environnement dans les politiques publiques, les dispositifs de gestion ou les cadres financiers et législatifs au niveau national.

55. Pendant la période considérée, 25 projets de renforcement des capacités ont été financés à hauteur de 22,7 millions de dollars par le FEM et ont mobilisé 42,4 millions de dollars de cofinancement. Le portefeuille se compose de 22 projets nationaux en Afrique (*Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Togo*), dans la région Asie-Pacifique (*Afghanistan, Bangladesh, Cambodge, Fidji, Kazakhstan, Kiribati, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Sri Lanka, Tadjikistan, Viet Nam*), dans la région LAC (*Costa Rica, Belize, Sainte-Lucie, Suriname*) et dans la région CEE (*Ukraine*), et de deux projets régionaux pour les pays insulaires océaniques. En ciblant des éléments bien déterminés du système de gouvernance environnementale, ces investissements devraient permettre aux pays d'adopter une approche plus réaliste pour atteindre les objectifs de la Convention de Rio et promouvoir la viabilité de leurs actions au plan écologique.

SUIVI ET ÉVALUATION DU PORTEFEUILLE DANS LE DOMAINE D'INTERVENTION « DÉGRADATION DES TERRES »

56. Le suivi et l'évaluation du portefeuille sont des activités importantes du module « dégradation des terres » et le présent rapport inclut les éléments marquants de deux grandes composantes : la synthèse des examens de l'état d'avancement des projets pour le *Rapport de suivi annuel* du FEM et la *Mission de suivi et d'étude*. Une troisième composante n'a pas été prise en considération dans le présent rapport : l'*Outil de suivi et d'évaluation du portefeuille* (PMAT, l'« outil de suivi » du domaine d'intervention « dégradation des terres »), lancé durant les premiers temps du FEM. Ces trois composantes sont essentielles à l'application du mécanisme de gestion par les résultats, s'agissant notamment de l'acquisition des connaissances dans le domaine d'intervention pour affiner l'élaboration de formules et d'approches pour investir dans l'amélioration de l'état environnemental de la planète par la GDT. Toutefois, la synthèse du PMAT n'a pas encore commencé en raison du faible nombre de projets de FEM-5 présentés pour agrément à ce jour. Les éléments fournis par le module « dégradation des terres » à l'appui de deux rapports de suivi annuels (exercices 11 et 12) et les produits d'une mission de suivi et d'étude en Chine ont permis de faire ressortir les points clés de cette activité pour la période couverte par le présent rapport.

Rapport de suivi annuel pour l'exercice 11

57. La synthèse du portefeuille de projets du domaine d'intervention « dégradation des terres » réalisée pour le Rapport de suivi annuel de l'exercice 11 comprend 11 projets ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation à mi-parcours et 12 projets ayant donné lieu à un rapport d'évaluation finale. La majorité des projets concernaient l'Afrique, dont sept (7) ont fait l'objet de rapports d'évaluation à mi-parcours et six (6) ont donné lieu à des rapports d'évaluation finale. Les régions Asie, CEE (Europe centrale et Europe de l'Est) et LAC (Amérique latine et Caraïbes) n'affichent que deux (2) projets chacune. Trois (3) des projets ayant occasionné un rapport d'évaluation finale étaient des projets d'envergure mondiale destinés à développer les connaissances et à mettre au point des outils pour améliorer la mise en œuvre, par les pays touchés, du programme d'action relatif au domaine d'intervention « dégradation des terres ». Les données ainsi rapportées montrent que les activités menées dans le cadre des projets ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- a. 565 828 hectares ont été placés sous une certaine forme de gestion durable des terres, à savoir : agriculture et élevage (99 869 ha), restauration/régénération des forêts (16 670 ha) et zones d'activité productive sous un régime de gestion intégrée de l'écosystème (106 600 ha).
- b. Les 342 689 hectares restants se composent de terres dont le mode de gestion s'est amélioré grâce à une gestion intégrée de l'écosystème⁵, une approche qui favorise l'application de toute une gamme de méthodes axées sur les moyens de subsistance et les priorités des exploitants locaux.
- c. 607 acteurs différents contribuant à des actions à l'appui de la GDT sont intervenus au niveau national (État et collectivités locales, organisations de la société civile, entités du secteur privé et universités/instituts de recherche) et à l'échelon local (groupements de proximité, enseignants, petits producteurs, associations de microbassin hydrographique).
- d. 317 ménages d'agriculteurs et 806 585 autres personnes ont directement bénéficié des projets exécutés grâce aux activités suivantes : participation à des projets témoins, renforcement des capacités dans les écoles pratiques d'agriculture et cours de formation à la GDT, activités de sensibilisation et recherche évolutive sur la GDT.

58. Trois (3) projets d'ampleur mondiale spécifiquement liés au domaine d'intervention « dégradation des terres » ayant fait l'objet de rapports d'évaluation finale pour l'exercice 11 représentent aussi un important résultat dans ce domaine. Le projet d'évaluation de la dégradation des terres arides (LADA) du PNUE, de la FAO et du FEM a apporté des outils et des connaissances (bases de données, cartes et manuels) à l'appui de la réalisation d'évaluations à échelles multiples de l'évolution de la dégradation des terres. Le projet de moyenne envergure du PNUE et du FEM intitulé *Mesurer les impacts de la GDT – Mise en place d'un système mondial d'indicateurs* a contribué à la définition et au perfectionnement des indicateurs de GDT, qui ont facilité la conception d'un outil de suivi et d'évaluation du portefeuille dans le domaine d'intervention « dégradation des terres ». Le projet du PNUE et du FEM intitulé *Faciliter une gestion durable des terres arides par la prise en charge pastorale mobile* a aidé à structurer les besoins et priorités des populations pastorales dans le contexte de la préservation des effets positifs sur l'environnement mondial dans les zones

⁵ La gestion intégrée des écosystèmes renforce la gestion des zones d'activité productive (exploitations agricoles, pâturages et milieux agroforestiers) et des forêts communautaires, habitats naturels, zones ripicoles, zones humides et systèmes d'eau douce d'une manière intégrée sur le plan spatial. La typologie des interventions liées à la GDT dans les zones d'activité productive inclut les cultures sans labour, la rotation des cultures, la lutte contre l'érosion, la lutte antiparasitaire intégrée, les engrais verts, la stabilisation et la remise en état des ravines et la rotation des pâturages. La gestion intégrée des écosystèmes prend aussi en considération l'intégration spatiale des zones d'activité productive et des zones protégées pour améliorer les services écosystémiques sur une grande échelle.

arides. Les résultats de ces trois projets ont sensiblement renforcé le mandat du FEM dans ce domaine d'intervention, y compris par le biais du soutien apporté aux pays touchés pour les aider à mettre en œuvre la CNULD.

Rapport de suivi annuel pour l'exercice 12

59. La synthèse du portefeuille de projets du domaine d'intervention « dégradation des terres » réalisée pour le Rapport de suivi annuel de l'exercice 12 comprend 12 projets faisant l'objet d'un rapport d'évaluation à mi-parcours et 10 projets accompagnés d'un rapport d'évaluation finale ; 16 de ces rapports (8 à mi-parcours et 8 d'évaluation finale) portaient sur des projets monosectoriels (dégradation des terres). Comme durant l'exercice 11, la majorité des projets concernait l'Afrique où l'on a dénombré 4 projets ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation à mi-parcours et 5 projets ayant donné lieu à un rapport d'évaluation finale. Contrairement au portefeuille de l'exercice 11, aucun des rapports d'évaluation finale présentés au titre de l'exercice 12 ne correspondait à des projets de lutte contre la dégradation des terres par la gestion intégrée de l'écosystème. Cela montre peut-être que la plupart des projets de ce type sont achevés ou sur le point de l'être. Un des projets accompagné d'un rapport d'évaluation finale, à savoir le projet du PNUE et du FEM intitulé *Adoption d'un nouveau modèle de suivi-évaluation dans le cadre de la CNULD*, était un projet mondial destiné à appuyer la modification du modèle régissant les comptes-rendus des pays touchés à la CNULD (encadré 8).

60. Les données figurant dans les rapports à mi-parcours et les rapports d'évaluation finale montrent que les activités menées dans le cadre des projets ont permis d'obtenir les résultats suivants :

- a. Plus de 3 millions d'hectares ont été placés sous une certaine forme de gestion durable des terres, dont 1,08 millions d'hectares expressément visés par des méthodes de GDT pour accroître le couvert végétal, réduire l'érosion des terres et optimiser l'irrigation des paysages agricoles et améliorer les zones et systèmes de pâturage.
- b. Les projets ont également eu d'autres impacts tels que la restauration de 190 hectares de dunes, la restauration de 30 400 hectares de forêt, la gestion communautaire de 161 478 hectares de forêt et l'application de plans d'aménagement du territoire sur 78 500 hectares de forêts.
- c. Au total, 241 acteurs différents ont contribué à la GDT au niveau national et local.
- d. Au total, 158 500 personnes ont directement bénéficié des activités menées dans le cadre des projets.

Encadré 8 – Le PRAIS pour un nouveau modèle de suivi-évaluation dans le cadre de la CNULD

Le projet du PNUE et du FEM intitulé *Adoption d'un nouveau modèle de suivi-évaluation dans le cadre de la CNULD* (financement du FEM : 2,54 millions de dollars ; cofinancement : 5,4 millions de dollars) a été approuvé en 2009 pour faciliter la conception d'un nouveau Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre de la Convention (PRAIS). L'objectif général était de renforcer le processus d'examen et de préparation de rapports dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, de sa stratégie décennale et de son plan d'action. Le projet s'est achevé en 2011 par une évaluation finale mettant en relief les importants progrès accomplis vers la création de « moyens cohérents et basés sur des éléments concrets d'évaluation des résultats qui présentent une valeur fondamentale pour toutes les parties prenantes et qui sont donc directement applicables aux programmes et objectifs du PNUE et du FEM dans les zones arides ainsi que dans le domaine de la gestion durable des terres et dans celui de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse ».

Avec un solide soutien technique du Centre mondial de surveillance de la conservation de la nature du PNUE, des centres de référence sous-régionaux ont été mis en place en liaison avec 14 institutions régionales et sous-régionales en vue de promouvoir le processus de communication d'informations au moyen d'activités de renforcement des capacités et d'assistance technique en faveur de tous les pays signataires touchés. Il en est résulté un renforcement sensible de la capacité des pays à faire état des progrès accomplis par rapport à des indicateurs convenus et à mettre en place des systèmes nationaux de suivi et d'évaluation propices à la communication d'informations dans le cadre de la CNULD. L'augmentation des capacités s'est traduite par un taux très élevé de présentation de rapports parmi les pays signataires touchés, ce qui a contribué à la valeur de la synthèse de base et des synthèses connexes au niveau sous-régional, régional et mondial.

Malgré les contraintes qui ont pesé sur son utilisation par les Parties et les entités concernées, le portail du PRAIS a été déployé avec succès. Il vise à faciliter l'apport en ligne d'informations systématiques et comparables provenant de rapports nationaux qui permettent d'établir une base de référence initiale quant à l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Convention par rapport aux indicateurs de résultats du Plan stratégique. En conséquence, pour la première fois de son histoire, la CNULD dispose d'informations objectives et quantifiables qu'il sera de plus en plus facile de comparer d'un pays à l'autre. L'analyse préliminaire des rapports de référence au niveau mondial, régional et sous-régional a été fructueuse et a permis de cerner l'évolution et l'état d'avancement de la réalisation de chaque objectif opérationnel de la Stratégie.

Chaque pays signataire touché s'étant maintenant engagé envers le processus itératif, il sera crucial de renforcer les capacités et d'améliorer les normes de gestion des connaissances. À terme, cette démarche engendrera un processus d'évaluation scientifiquement rigoureux et crédible pour le PRAIS, notamment des méthodes de validation des données communiquées et des méthodologies

cohérentes en matière de collecte des données. Au demeurant, les Parties à la CNULD souhaiteront peut-être faire de cette question l'une des grandes priorités de leurs futures décisions sur la collaboration avec la CNULD, notamment dans le contexte du financement d'activités habilitantes au profit des pays admissibles.

61. Par ailleurs, les superficies couvertes par les activités de GDT ont fait l'objet d'estimations basées sur l'effet catalyseur potentiel de l'influence exercée sur les politiques publiques. Ainsi, l'aide apportée par le FEM dans le cadre de l'Initiative de gestion des terres dans les pays d'Asie centrale (CACILM) aurait contribué indirectement à la bonne gestion de quelque 32,7 millions d'hectares de pâturages par le biais d'interventions sur les politiques publiques. En Namibie, le projet du PNUD et du FEM intitulé *Enhancing Institutional and Human Resource Capacity through Local Level Coordination of Integrated Rangeland Management and Support* a mobilisé 14 forums sur la gestion intégrée des ressources pour améliorer 5,8 millions d'hectares de terrains de parcours pastoraux. Au Pakistan, le *Projet de gestion durable des terres* du PNUD et du FEM a permis de créer un environnement propice à la GDT à partir duquel l'expérience pourrait être étendue, à l'échelle nationale, à tous les districts touchés. Ces travaux ont permis de concevoir, à l'échelon local, un mécanisme de financement des activités de GDT dans tous les districts.

Mission de suivi et d'étude

62. La stratégie de FEM-5 dans le domaine d'intervention « dégradation des terres » poursuit les deux objectifs suivants en matière d'acquisition des connaissances :

- a. Concevoir un cadre et des outils permettant de rattacher l'évaluation des effets positifs convenus sur l'environnement mondial à l'échelon du projet à leur impact à différentes échelles.
- b. Mieux faire comprendre les effets positifs multiples de la gestion durable des terres.

En matière d'acquisition des connaissances, l'objectif global est d'améliorer le suivi au niveau du portefeuille et la communication d'informations sur la base des enseignements et des expériences qui se dégagent des projets en cours d'exécution, notamment les méthodes permettant d'assurer le suivi des effets positifs convenus pour l'environnement mondial et d'évaluer les coûts et avantages des interventions de type GDT, ainsi que les compromis qu'elles nécessitent, au regard de l'amélioration de l'état environnemental de la planète.

63. Le portefeuille des projets menés dans le domaine d'intervention « dégradation des terres » étant actuellement dominé par les projets approuvés au titre de FEM-3 dans le cadre du Programme Opérationnel (OP12) de la Gestion intégrée des écosystèmes, les objectifs en matière d'acquisition des connaissances ont été spécifiquement axés sur les approches intégrées et la réalisation d'effets

positifs multiples tout en luttant contre la dégradation des terres dans les zones arides. La première mission d'étude effectuée au Burkina Faso, qui était centrée sur le projet de la Banque mondiale et du FEM intitulé *Gestion intégrée des écosystèmes des basses terres du Sahel*, a été brièvement mentionnée dans le rapport de la dixième Conférence des Parties. Nous présentons ci-dessous une description plus détaillée de la mission d'étude réalisée en République populaire de Chine, où la gestion intégrée des écosystèmes était au cœur du *Partenariat Chine-FEM pour la lutte contre la dégradation des terres dans les écosystèmes de terres arides* piloté par la Banque asiatique de développement.

64. En février 2012, le FEM a organisé une mission d'étude en République populaire de Chine pour observer et mieux comprendre les méthodes de gestion intégrée des écosystèmes pour lutter contre la dégradation des terres. La mission portait sur l'ensemble du partenariat entre le FEM et la Chine, mais à partir des enseignements tirés de deux des huit sous-projets administrés par la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale. La visite a donné lieu à des consultations avec des dirigeants provinciaux, des membres d'équipes de projet et des parties prenantes locales dans le contexte de trois paysages/bassins hydrographiques visés par le programme et un projet de reboisement financé par l'administration centrale. Les questions suivantes ont guidé des consultations :

- a) Quels facteurs produisent un effet catalytique ?
- b) Comment le rôle moteur du FEM influence-t-il le choix des activités liées à l'amélioration de l'état environnemental de la planète ?
- c) Comment assure-t-on le suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs en matière de gestion intégrée des écosystèmes ?
- d) Quels outils et indicateurs utilise-t-on pour effectuer le suivi de la gestion intégrée des écosystèmes ?

65. Le partenariat Chine-FEM reposait sur un Cadre de programmation nationale sur dix ans (2003-2012) élaboré par le Gouvernement chinois. La Banque asiatique de développement est la principale Agence du FEM, mais le FIDA et la Banque mondiale mettent aussi en œuvre des sous-projets dans le cadre du partenariat — lequel privilégie la lutte contre la dégradation des terres grâce à une démarche globale impliquant plusieurs secteurs, institutions et cadres de gouvernance. Il porte ses efforts avant tout sur la vaste région occidentale d'une superficie de 6,8 millions de kilomètres carrés qui est occupée essentiellement par des écosystèmes arides et peuplée d'environ 350 millions d'habitants. À ce jour, le montant total des financements du FEM est de 27 millions de dollars, auxquels s'ajoutent 378,6 millions de dollars de cofinancements fournis par l'État et les Agences du FEM. La plupart des sous-projets en sont encore aux tout premiers stades de leur mise en œuvre, mais des progrès ont indiscutablement été accomplis au titre de la gestion intégrée des écosystèmes, comme en témoigne notamment la mise en place d'un cadre institutionnel et cadre d'action à divers

niveaux. L'adoption de la gestion intégrée des écosystèmes et sa prise en compte systématique dans la planification du développement sur l'ensemble des provinces occidentales mettent en évidence la valeur ajoutée et le rôle moteur du FEM au sein du partenariat.

66. En s'inspirant des objectifs d'apprentissage dans le domaine d'intervention et des enseignements tirés des rapports d'évaluation à mi-parcours et des rapports d'évaluation finale, la mission d'étude a contribué à mettre les enseignements du portefeuille en perspective, en ce qui concerne notamment le mandat du FEM et son effet catalyseur. Les principaux enseignements sont regroupés par thème ci-après :

Indicateurs des effets positifs convenus sur l'environnement mondial à différentes échelles (site/exploitation, paysage/bassin hydrographique, nationale, régionale)

67. Bien que les superficies placées sous un régime de GDT soient connues, il n'existe pas d'indicateurs précis de la contribution des interventions aux effets positifs convenus sur l'environnement mondial à différentes échelles. La mission d'étude a permis de constater que le choix et l'application d'indicateurs de suivi de ces effets au niveau du portefeuille continuent à poser des problèmes. Une gamme de services écologiques, tels que la fixation du carbone, la productivité des terres, la rétention d'eau dans les terres, la biomasse souterraine et la résistance à l'érosion par l'eau et le vent, est prise en considération. Toutefois, la conception des indicateurs et instruments nécessaires à l'évaluation des effets positifs sur l'environnement mondial dans le cadre des divers sous-projets ne fait que commencer. Le suivi et l'évaluation d'importants indicateurs tels que le couvert végétal et l'accumulation de biomasse s'avèrent difficiles à l'échelle du paysage.

Outils de suivi-évaluation des effets positifs convenus sur l'environnement mondial

68. Les outils utilisés pour mesurer les effets positifs sur l'environnement mondial ne sont pas homogènes et ne s'appliquent généralement qu'au niveau de l'exploitation agricole faisant l'objet du projet témoin. L'érosion des terres est mesurée sur de petites parcelles ; tous les modèles d'érosion et de suivi des sédiments de bassins hydrographiques sont utilisés mais à partir de données qui ne sont pas comparables. L'évaluation des stocks de carbone est effectuée selon les méthodes du GIEC modifiées en fonction du contexte local et utilise des techniques relatives à la biomasse ligneuse aérienne ainsi que des techniques in situ souterraines. Pour surmonter les difficultés posées par le suivi des effets positifs sur l'environnement mondial, certains projets ont recours à l'imagerie satellitaire ou aux systèmes d'information géographique (SIG) à grande échelle, parallèlement à des contrôles ponctuels et à des vérifications sur le terrain. Les projets qui communiquent une estimation de la fixation du carbone ne précisent pas comment les chiffres ont été obtenus. D'autres indiquent que des travaux ont été spécifiquement menés pour mettre au point des outils et des méthodes de suivi des effets positifs sur l'environnement mondial, tels que les mécanismes a) de suivi des systèmes agroforestiers

(grâce notamment à la mise en place d'indicateurs pour les paysages forestiers) et de l'impact de l'amélioration de l'utilisation des terres sur la biodiversité locale, et b) d'ajustement des équations allométriques s'agissant de l'accumulation de carbone dans la biomasse.

Liens entre les effets positifs convenus sur l'environnement mondial et l'impact des projets à différentes échelles

69. Les indicateurs des effets économiques et sociaux et le nombre de bénéficiaires ciblés — aspects également importants pour le mandat du FEM dans ce domaine d'intervention — établissent clairement les liens entre les actions à l'appui de la GDT et les impacts au niveau des projets. Bien qu'ils soient difficiles à quantifier, les indicateurs socio-économiques revêtent un grand intérêt du point de vue de l'incitation des utilisateurs des terres à mettre en œuvre, pérenniser et amplifier une gestion durable des terres. Les enquêtes menées auprès des ménages et des agriculteurs permettent d'évaluer et de suivre l'amélioration des moyens de subsistance, notamment la création de revenus découlant d'interventions au titre de la GDT. Les liens sont particulièrement nets au niveau local, où la GDT a un impact qui contribue directement aux moyens de subsistance des agriculteurs et aux effets économiques connexes, particulièrement dans la petite agriculture. Ainsi, l'augmentation de la production découlant de la mise en œuvre de techniques de GDT est-elle conforme à la démarche des « biens et services écosystémiques » comme indice de potentialité. Un suivi efficace à l'échelon du portefeuille exige une application cohérente des avantages socio-économiques convenus pour le domaine d'intervention concerné, notamment l'existence de corrélations avec les effets positifs sur l'environnement mondial découlant de la gestion durable des terres dans les systèmes de production.

Principaux compromis liés aux services écosystémiques résultant des projets de GDT dans différents systèmes de production

70. L'occupation des terres étant dynamique par nature, il est indispensable de trouver un juste équilibre entre les services écosystémiques à maintenir pour assurer durablement le succès des actions à l'appui de la GDT dans les systèmes de production. Des compromis entre les terres, l'eau et la biomasse sont toutefois indispensables et doivent donc être pris en compte à grande échelle dans la façon d'aborder globalement la GDT. Le tableau 5 ci-dessous montre comment certaines retombées de la GDT, tout en induisant des effets positifs en termes de services écosystémiques, peuvent exercer de nouvelles pressions sur les systèmes de production. Un des enseignements de la mission d'étude effectuée en Chine est qu'un compromis important réside dans le principe selon lequel l'intensification de la production à l'échelle de l'exploitation familiale (grâce, par exemple, à l'alimentation des moutons à l'étable) atténue les pressions qui pèsent sur les pâturages extensifs dégradés, et contribue donc à la réhabilitation de l'environnement ainsi qu'au développement sous la forme d'investissements compensatoires dans l'aménagement des exploitations. Bien que déjà démontrés sur un site pilote, l'échelle et le degré de transformation des pâturages traditionnels pourraient, une fois quantifiés,

beaucoup influencer sur les effets positifs pour le développement et l'environnement mondial. Le suivi de ces compromis probables au niveau du portefeuille contribuera donc à promouvoir l'innovation dans l'approche retenue dans le cadre du projet, notamment sous l'angle du renforcement possible des synergies avec d'autres domaines d'intervention et guichets de financement du FEM.

Tableau 5 – Exemples de compromis potentiels découlant de la mise en œuvre de la GDT dans les systèmes de production

Système de production	Résultats de la GDT	Compromis potentiel	Conséquence pour l'approche du projet
Terrain des parcours	Accroissement du couvert végétal et de la biodiversité dans les zones et systèmes de pâturage	L'augmentation du cheptel exerce de nouvelles pressions sur les habitats naturels	Limiter le cheptel et définir des taux de charge ou trouver d'autres solutions en matière de fourrage
Agriculture	Amélioration des dispositifs d'irrigation de faible envergure au profit des cultures	L'accroissement des cultures accroît le risque d'épuisement des ressources en eau	Intégrer les modes de gestion pour améliorer les flux hydrologiques dans les paysages
Paysages forestiers	Renforcer le couvert forestier et la couverture végétale	La modification des cultures engendre de nouvelles pressions sur les habitats naturels	Accentuer la transition vers des cultures arbustives de grande valeur dans les zones d'activité productive

Exploitation des synergies à de multiples échelles entre la recherche des effets positifs convenus sur l'environnement mondial et l'exécution des projets de GDT

71. Les projets qui ont appliqué la gestion intégrée des écosystèmes constituent des modèles utiles pour obtenir des synergies dans la production d'effets positifs sur l'environnement mondial grâce à la lutte contre la dégradation des terres dans les systèmes de production. Parmi les outils permettant de faire la démonstration de telles synergies à grande échelle figurent des mécanismes incitatifs tels que le système de rémunération des services écosystémiques, qui permet aux agriculteurs de mettre en pratique des modes d'utilisation des terres capables d'engendrer des effets positifs sur l'environnement mondial (eau et carbone, par exemple) —

ou d'améliorer les effets existants — dans les zones d'activité productive. Le financement de microprojets a été aussi souvent utilisé dans le cadre de projets de gestion intégrée des écosystèmes pour aider les populations locales à mettre en œuvre des interventions à l'appui de la GDT susceptibles de produire des synergies. S'agissant tant du système de rémunération des services écosystémiques que du financement de microprojets, des synergies apparaissent lorsque les investissements sont ciblés sur un contexte spatial (bassins hydrographiques, par exemple) dans lequel les services écosystémiques (fixation du carbone, protection de la biodiversité, par exemple) sont liés aux mesures de gestion durable des terres. Dans le partenariat Chine-FEM, le développement institutionnel au niveau provincial, le renforcement des capacités des populations locales et l'aide à l'innovation dans les zones d'activité productive permettent de promouvoir les synergies. Ainsi, dans certains sites témoins, les techniques de production de biogaz contribuent-elles à améliorer l'accès aux énergies renouvelables, réduisant d'autant le prélèvement de bois de chauffage dans les bassins hydrographiques fragiles. Dans le même temps, des options sont étudiées dans le domaine de la rémunération des services écosystémiques pour encourager la fixation du carbone et la protection du débit des cours d'eau. Ces synergies sont doublement gagnantes sur le plan de l'atténuation du changement climatique et de la gestion durable des terres et doivent donc être étroitement suivies dans les projets en cours d'exécution. Les approches intégrées, telles que la gestion intégrée des écosystèmes et maintenant la démarche des biens et services écosystémiques et les projets multisectoriels, sont un bon moyen d'exploiter des synergies qui non seulement font naître une plateforme permettant d'avoir des effets positifs multiples, mais aussi débouchent sur des avantages annexes pour l'environnement mondial et le développement humain à l'échelon local.

Rôle moteur du FEM dans les projets de GDT pour amener à transposer les activités menées à plus grande échelle

72. Le rôle moteur du FEM se manifeste sous trois grandes formes :
- a. Investissements potentiels et rentrées de fonds pour la GDT. Les investissements et les rentrées de fonds sont engendrés par les projets dans le contexte de la planification participative effectuée à l'appui de la GDT dans les paysages ciblés, notamment dans les bassins hydrographiques et les aires de drainage où les bienfaits en matière d'environnement et de développement peuvent être optimisés à grande échelle. Cette démarche permet aux parties prenantes d'activer des mécanismes innovants, tels que le système de rémunération des services écosystémiques, et de mobiliser des financements en faveur de microprojets dans les paysages. En Chine, les autorités provinciales affectent maintenant des investissements à la gestion intégrée des écosystèmes dans leurs plans quinquennaux de développement comme facteur de mobilisation de fonds publics à l'appui de la GDT.

- b. Innovations et actions possibles pour lever les obstacles à la GDT. Dans ce cas, l'effet moteur du FEM se situe principalement dans l'amélioration des régimes fonciers et le renforcement des droits des utilisateurs, notamment les petits agriculteurs. Les financements du FEM contribuent fortement à l'élimination des obstacles et permettent ainsi aux populations locales d'adopter des pratiques de gestion durable des terres produisant des effets positifs sur l'environnement. Les initiatives réussies, même limitées à quelques communautés ou groupes d'utilisateurs de terres, peuvent susciter aisément la participation d'autres acteurs dans des zones géographiques de plus en plus étendues, ce qui facilite la transposition des activités de GDT à plus grande échelle au-delà de la zone du projet. Dans le partenariat Chine-FEM, l'effet moteur du FEM se manifeste sous la forme de réformes des institutions et des politiques publiques à l'échelon provincial, afin de prendre systématiquement en compte la gestion intégrée des écosystèmes dans la planification du développement.

- c. Mobilisation de différents acteurs pour appuyer la GDT à des échelles multiples. La planification participative menée au titre de la GDT dans les bassins hydrographiques et les aires de drainage facilite la participation de différents acteurs tels que les groupements de proximité, la société civile, le secteur privé et les administrations publiques. Les financements du FEM introduisent la souplesse nécessaire à la mobilisation de cette participation afin de pérenniser les résultats et de permettre aux pays de s'approprier les priorités définies au titre de la mise en œuvre de la GDT. Les organisations de la société civile et du secteur privé jouent un rôle essentiel du point de vue de la viabilité des projets et de la transposition des résultats à plus grande échelle.

CONCLUSION

73. La période de 2012-2013 a été témoin de réalisations et d'avancées majeures pour ce qui est du rôle du FEM comme mécanisme financier de la CNULD, en général, et des activités de l'institution dans le domaine d'intervention « dégradation des terres », en particulier. Selon le présent rapport, des indices de plus en plus nombreux attestent une utilisation accrue des ressources du FEM, par les pays pouvant se prévaloir de son aide, à l'appui de projets contribuant à la mise en œuvre de la Convention. Dans le même temps, les enseignements qui se dégagent des priorités et de l'évolution la programmation dans les régions touchées aideront à définir les orientations futures dans le domaine d'intervention.

74. Le portefeuille du domaine d'intervention « dégradation des terres » se composant aujourd'hui d'un assez grand nombre de projets couvrant toute une gamme de secteurs géographiques, de zones agroécologiques et de questions thématiques, la gestion

Le FEM et les instances de la CNUCLD peuvent saisir cette occasion de resserrer leur collaboration, d'agir et d'innover pour suivre plus efficacement les effets positifs sur l'environnement mondial, avoir des impacts à grande échelle et répondre aux demandes d'investissements ciblés pour transposer en grandeur nature les résultats obtenus sur le site des projets témoins.